

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

LE PROBLÈME DE LA CIRCULATION

Va-t-on bouleverser Saint-Cloud?

A l'occasion de l'édification d'un stade quai Carnot et de l'implantation d'un nouveau groupe scolaire rue du Pierrier et rue du Mont-Valérien, sur un terrain récemment acquis par la ville après autorisation préfectorale, nous avons été amenés à connaître les projets des Ponts-et-Chaussées concernant l'élargissement des grandes artères de Saint-Cloud.

C'est ainsi que nous avons appris :

Que le quai Carnot — route nationale n° 187 — qui est actuellement à 12 mètres, trottoirs compris, serait porté à 24 mètres à partir de la ligne d'arbres.

Que la rue Dailly — route nationale n° 307 — qui est actuellement à 20 mètres (chaussée et trottoirs), serait portée à 23 mètres et qu'elle serait incluse dans une voie à grande circulation, qui serait dénommée « Pont de Saint-Cloud-Pont de Chatou », laquelle voie passerait, à partir du rond-point de la Demi-Lune, à travers la grande propriété de Noailles (sise entre la rue du Calvaire et le boulevard Jules-Peltier) pour aboutir dans le haut de la rue du Calvaire et au pont des Trois-Pierrots, pour prendre ensuite la rue du Mont-Valérien, en direction de Suresnes.

Bien entendu, une partie de la rue du Calvaire et la rue du Mont-Valérien — chemin départemental n° 39 — seraient, comme la rue Dailly, élargies à 23 mètres. Mais il y a plus grave, dans la rue du Mont-Valérien, une zone *non aedificandi* de 28 mètres (14 mètres de chaque côté) serait prévue en sus de ces 23 mètres.

Que le boulevard de la République — route nationale n° 185 — récemment élargie à 20 mètres (chaussées et trottoirs) serait porté à 30 mètres.

Que la rue Gounod et la rue Pasteur — route nationale n° 307 — qui ont actuellement 12 mètres, seraient élargies à 20 mètres.

Qu'enfin la rue de la Porte-Jaune (chemin départemental) serait élargie à 16 mètres.

Nous savions que certains projets intéressant le quai Carnot et que la fameuse voie Pont de Saint-Cloud-Pont de Chatou étaient à l'étude, mais nous ne pensions pas que la chose fût aussi sérieuse pour qu'aujourd'hui on nous oppose, en ce qui concerne ces voies, des alignements soi-disant définitifs alors que ni la Municipalité, ni le Conseil municipal n'ont été consultés; que la population clodoaldienne n'a pas été appelée à faire connaître ses observations. Nous croyons savoir que ces projets, qui ont fait simplement l'objet d'une décision ministérielle, n'ont pas été soumis aux enquêtes légales et réglementaires et qu'ils

(Suite page 2.)

Une Exposition Internationale

à

Saint-Cloud

Du 25 juin au 10 juillet 1955, après la traditionnelle fête foraine de mai, aura lieu dans le bas-parc de Saint-Cloud, la première exposition internationale des matériaux et équipements des bâtiments et travaux publics.

Cette exposition, dans un parc aussi admirable que celui de Saint-Cloud, dont les perspectives furent dessinées par Le Nôtre, se place loin des sentiers battus.

De plus, c'est la première exposition qui réunira tout ce qui concerne les industries du bâtiment et des travaux publics.

De la truelle du maçon à l'énorme engin qui creuse un tunnel, c'est un panorama technique placé dans un cadre historique qu'offrira l'exposition de Saint-Cloud, qui suscite déjà beaucoup d'intérêt. De partout, des visites sont annoncées.

En Suède, la revue *By Gnads Varlden* groupe les techniciens lecteurs de cette excellente revue qui désirent venir à Saint-Cloud. En Allemagne, les éditions Bauverlas, dont l'influence dans les milieux professionnels est considérable, informent et groupent les techniciens désireux de venir à Paris, du 25 juin au 10 juillet. En Angleterre, plusieurs organisations d'architectes et de géomètres prévoient des autocars « to Saint-Cloud ». En Italie, sous la haute autorité de M. Ardena, ingénieur, des fédérations et des écoles techniques entreprennent à cette occasion des voyages d'études. Même situation en Espagne et en Grèce.

En Amérique latine, sous l'impulsion de plusieurs conseillers du commerce français, s'organisent des visites d'architectes, d'urbanistes, d'entrepreneurs.

Certains représentants de l'Alliance
(Suite page 4.)

Le problème de la circulation

(Suite de la 1^{re} page)

n'ont pas été déclarés d'utilité publique. Nous nous étonnons que l'on puisse, sur une simple décision ministérielle, obliger les propriétaires riverains des voies dont on envisage l'élargissement, à respecter des alignements qui n'ont pas été approuvés dans les formes légales et nous sommes particulièrement embarrassés lorsqu'un propriétaire proteste auprès de nous au sujet de ces alignements.

Nous ne méconnaissons pas le problème de la circulation et nous savons très bien qu'il est nécessaire d'élargir certaines voies vraiment trop étroites, mais nous pensons qu'avant d'envisager des expropriations et des démolitions d'immeubles et avant aussi d'empêcher des réalisations indispensables, il y a peut-être des moyens à trouver et que les avis de la Municipalité, du Conseil municipal et de la population ne sont pas à négliger.

Veut-on un exemple ? Le voici : sur le quai Carnot, R.N. 187, où l'on a prévu l'élargissement à 24 mètres à partir de la ligne d'arbres, ce qui nécessiterait l'expropriation et la démolition des immeubles situés en bordure de la voie actuelle, il est très possible de réaliser un élargissement sans toucher ni aux arbres, ni aux immeubles, en établissant un quai le long de la Seine et en construisant une route en encorbellement. On aurait ainsi deux voies qui auraient pour axe la ligne d'arbres. Cette solution permettrait de laisser en l'état la route actuelle qui deviendrait à sens unique, la circulation sur la route nouvelle en encorbellement se faisant dans l'autre sens. C'est aussi réalisable que la déviation d'une commune comme Longjumeau ou Arpajon ou que la construction du tunnel de l'autoroute par exemple.

Nous pensons aussi que, tout compte fait, cela ne serait pas tellement plus onéreux que d'acheter les immeubles compris dans l'alignement, de les démolir et nécessairement de les reconstruire. Et ce serait tellement mieux. On respecterait ainsi le site unique en face le bois de Boulogne et on éviterait les inondations du quai et du quartier bas, ce qui ne serait pas négligeable.

D'autre part, est-on absolument certain qu'il soit nécessaire d'élargir à nouveau le boulevard de la République R.N. 185 ? Se rend-on suffisamment compte des inconvénients que cela présenterait ? Nous ne le pensons pas. La chaussée fait actuellement 12 mètres et il est déjà très difficile aux piétons de la traverser. Qu'advierait-il si cette chaussée était de 15 ou 18 mètres ? Et les immeubles à exproprier et à démolir et notre égout collecteur et nos trottoirs, a-t-on pensé à tout cela ?

Quant à la route de 23 mètres Pont de Saint-Cloud-Pont de Chatou, qui sera certainement une voie à grand trafic, nous posons simplement une question. Comment envisage-t-on l'écoulement d'un nouveau flot de véhicules sur la place Clemenceau et au moyen de l'unique pont et des voies déjà encombrées de Boulogne ? Car il s'agit bien d'un nouveau flot de voitures qui viendra s'ajouter à celui de l'autoroute.

Les automobilistes qui viennent de Saint-Germain à Paris ou qui se rendent de Paris dans cette région empruntent actuellement les ponts de Neuilly et de Puteaux. Lorsqu'il y aura une grande voie Pont de

Chatou-Pont de Saint-Cloud, ils ne manqueront pas de l'utiliser et ils ajouteront encore à l'extrême confusion qui existe déjà place Clemenceau.

A-t-on pensé que sur le pont de Saint-Cloud et sur la place Clemenceau, il y a eu en 1954 une circulation totale de plus de 10 millions de véhicules automobiles dans les deux sens, uniquement pour l'autoroute de l'Ouest ?

Les installations de comptage situées au tunnel de l'autoroute ont enregistré 10.324.997 véhicules en 1954 (5.267.809 véhicules montant sens Paris-province et 5.027.150 véhicules descendant sens province-Paris, soit 1.188.451 véhicules de plus qu'en 1953). Le trafic journalier maximum de l'année (9 heures à 9 heures) a été en 1954 de 60.486 véhicules sous le tunnel, contre 31.255 en 1950, 41.980 en 1951, 47.653 en 1952, 53.139 en 1953. Le trafic moyen a été en 1954 de 28.242 véhicules contre 24.991 en 1953.

Il paraît impossible, alors que l'on est arrivé à saturation, d'aggraver encore la situation puisqu'aussi bien, en dehors des 10 millions de véhicules de l'autoroute, il faudrait ajouter ceux provenant de la rue Dailly (R.N. 307) et du quai Carnot (R.N. 187) ou s'y rendant.

Ne pourrait-on pas, par exemple, rattacher les ponts desservant Paris à l'autoroute de l'Ouest, autrement que par le pont de Saint-Cloud, en construisant en dehors des grandes agglomérations des voies de raccordement, comme on le fait si judicieusement sur certaines routes nationales.

Vous le voyez, le problème n'est pas simple; il faut envisager un second pont dans l'axe du tunnel, enjambant la Seine et se raccordant par un viaduc aux boulevards extérieurs.

Tout peut évidemment se faire, mais cela demandera beaucoup de temps et c'est pourquoi nous pensons qu'il n'est pas raisonnable d'opposer actuellement aux propriétaires riverains de cette voie Pont de Saint-Cloud-Pont de Chatou, des alignements qui ne peuvent pas encore être définitivement arrêtés.

Loin de nous, bien sûr, l'idée de mettre en cause la compétence de qui que ce soit en la matière, notamment celle des ingénieurs des Ponts et Chaussées, des architectes urbanistes ou autres hommes de l'art qualifiés, mais nous aimerions que les édiles municipaux fussent consultés et que leurs avis étant exprimés, on en tienne compte.

Nous publions dans ce bulletin une carte de Saint-Cloud qui fait apparaître les emprises d'élargissement des voies déjà nommées (1). On verra, d'après cette carte, les dégâts considérables que provoqueraient ces élargissements s'ils étaient réalisés comme prévu.

Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu pour le moment de s'alarmer outre mesure mais nous avons le devoir de tenir nos concitoyens au courant et de ne pas demeurer passifs devant un état de choses aussi grave pour l'avenir de Saint-Cloud. Nous avons pris contact avec les services de l'Aménagement de la Région Parisienne, qui ont bien voulu reconnaître avec nous que certaines mesures méritaient d'être revues, à l'occasion notamment de la mise au point définitive du plan d'aménagement communal de Saint-Cloud. Nous nous proposons de voir ces questions avec les Ponts et Chaussées et de mettre tout en œuvre pour que l'on étudie toutes les solutions possibles avant d'en arriver aux expropriations et démolitions d'immeubles. La Municipalité est décidée par tous les moyens dont elle dispose à s'opposer à un aussi grand bouleversement de Saint-Cloud.

(1) Pages 10 et 11

Logement

Essayons de faire le point. Constatons, tout d'abord, que la crise du logement ne s'atténue pas. Nous serions plutôt tentés de dire qu'elle s'aggrave si nous en jugeons par le nombre de personnes qui viennent nous trouver pour nous faire part de leur situation et nous demander de les aider à se dégager de conditions de vie souvent intolérables.

Et cependant les constructions nouvelles ne manquent pas, à Saint-Cloud autant, sinon plus, qu'ailleurs. Dans tous les quartiers des chantiers sont ouverts et permettent d'espérer que de nombreux logements seront bientôt livrés à l'habitation.

Sans doute, la plupart de ces constructions nouvelles ne pourront convenir à toutes les bourses, mais il arrivera que des logements laissés libres pourront être repris par des foyers au porte-monnaie moins bien garni, et qui, pour le moment, payent 5 ou 6.000 francs par mois et même davantage, une chambre d'hôtel.

Quant à construire « bon marché », c'est une illusion qu'il faut perdre. Les conditions de la technique actuelle ne permettent pas de descendre au-dessous d'un prix qui est encore trop élevé pour permettre un taux de location très réduit.

Actuellement, certaines familles payent un loyer très bas, parce qu'elles se contentent d'un taudis, plusieurs aussi parce qu'elles ne trouvent pas autre chose.

Mais, même en utilisant les facilités actuellement données (primes, prêts à long terme), la charge est lourde, trop lourde pour beaucoup.

D'autre part, si l'on tient compte du prix élevé du terrain dans notre ville, on s'aperçoit qu'il est absolument impossible d'obtenir un prix de revient qui permette un prix de location réduit.

Nous avons eu un espoir quand il a été question de l'« opération million ». Peut-être allions-nous pouvoir réaliser quelque chose d'un prix plus abordable.

Il nous a fallu déchanter quand on nous avons su que :

1° Le prix envisagé était, pour la région parisienne, de 1.200.000 à 1.300.000 francs pour un logement de trois pièces, et que ce prix ne comprenait ni les fondations, ni la viabilité, ni, naturellement, le prix du terrain;

2° Qu'une réalisation de logements de ce type ne pouvait être autorisée qu'à la condition que le programme comprenne au moins 50 logements et pas plus de 150 pièces à l'hectare. Il aurait donc fallu disposer d'un terrain d'au moins un hectare. Où découvrir à Saint-Cloud un terrain de cette surface ?

En attendant qu'une solution puisse être trouvée, notre programme H.L.M. du quai Carnot est terminé.

188 logements ont été construits et sont maintenant habités.

Ce programme n'ayant pu être entièrement financé par la ville, la Société d'H.L.M. a dû faire appel à plusieurs participants qui ont bénéficié d'un nombre de logement proportionnel à leur apport.

Sur les 188 logements construits, 82 ont été attribués à la ville (49 dans le programme de la première tranche, 33 dans celui de la deuxième tranche).

Les 33 logements de la 2° tranche ont été répartis par la Commission du logement dans sa réunion du 18 janvier dernier. Il n'a pas été possible de donner satisfaction à tout le monde et de nombreux cas, pourtant bien intéressants, ont dû être remis à plus tard.

On verra, par le tableau que nous publions ci-après, que le plus grand nombre de cas était fourni par les catégories « expulsés judiciaires » et « insalubres ou surpeuplés », cette dernière catégorie comprenant les foyers habitant chez des parents ou hébergés, dans des conditions généralement insalubres.

C'est dire qu'il n'y avait là aucun espoir de récupérer un local ancien qui aurait pu faire le bonheur d'un foyer à ressources très modestes.

Il en est de même pour la catégorie « fonctionnaires mutés ».

Cependant, nous avons pu obtenir de 23 propriétaires l'acceptation de prendre un prioritaire en remplacement d'un locataire à qui un logement H.L.M. était attribué.

Voici le résumé de l'opération :

LOGEMENTS DE	EXPULSÉS		INSALUBRES OU SURPEUPLÉS		FONCTIONNAIRES MUTÉS		FAMILLES NOMBREUSES 4 enfants et plus	
	1 ^{re} TRANCHE	2 ^e TRANCHE	1 ^{re} TRANCHE	2 ^e TRANCHE	1 ^{re} TRANCHE	2 ^e TRANCHE	1 ^{re} TRANCHE	2 ^e TRANCHE
2 pièces.....	2	1	4	10	—	—	—	—
3 pièces.....	7	—	11	1	3	—	—	1
4 pièces.....	6	—	13	1	3	—	5	—
5 pièces.....	—	4	3	12	1	1	4	7
Logements récupérés	4	6	7	4	—	1	1	—
	19	11	38	28	7	2	10	8

La première tranche comprenait 49 logements H.L.M. plus 12 logements récupérés, soit 61 foyers relogés, avec 126 enfants

La deuxième — — — 33 — — — 11 — — — 44 — — — 106 enfants

TOTAL..... 105 foyers

Il n'est question ici, bien entendu, que des foyers relogés par la ville.

Si nous sommes encore bien loin d'avoir satisfait tout le monde, s'il reste encore beaucoup à faire, les constructions H.L.M. du quai Carnot n'en représentent pas moins un effort considérable dont nous avons quelque raison d'être fiers en pensant qu'elles n'auraient pu être réalisées sans la ville de Saint-Cloud, à qui est due l'initiative.

Et maintenant, quel espoir reste pour ceux qui n'ont pu être servis ?

Nous rappelons que les Compagnies d'Assurances qui ont entrepris, boulevard de la République, rues du Mont-Valérien et du Pierrier, un programme de 685 logements, se sont engagées à en réserver 100, en location simple, pour les prioritaires de Saint-Cloud. Les travaux sont commencés et avancent rapidement. On nous assure que l'habitation pourra se réaliser dans la première partie de 1956.

D'autre part, un nouveau projet de 400 logements sur le quai Carnot a fait l'objet d'une demande d'autorisation. Nous avons, là aussi, la promesse de 96 logements pour nos prioritaires. Mais la réalisation est

plus lointaine puisque les travaux ne sont pas encore commencés.

Comme pour l'attribution des logements H.L.M., nous enverrons en temps voulu, à tous les demandeurs, un questionnaire détaillé qui permettra à la Commission du logement de faire le choix des bénéficiaires parmi les foyers qui se trouveront dans des situations difficiles.

Nous demanderons également que l'on nous fasse connaître les logements susceptibles d'être récupérés dans des immeubles anciens et qui pourraient être attribués, avec l'accord des propriétaires, à des prioritaires dont la modicité des ressources ne permettrait pas l'accession à un logement neuf. Il est certain qu'une demande émanant d'une famille habitant actuellement dans un immeuble ancien, qui serait accompagnée de l'engagement, par le propriétaire de cet immeuble, d'accepter un prioritaire de la ville, augmenterait considérablement ses chances d'être satisfaite, à la condition, bien entendu, que le logement récupéré présente des conditions de salubrité convenables et donne lieu à location régulière.

Il y a donc, pour tous ceux qui cherchent à se reloger, des espérances sérieuses et nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui pourrait les intéresser dans ce domaine.

Une Exposition Internationale à Saint-Cloud

(Suite de la 1^{re} page)

Française, un peu partout à travers le monde, d'anciens élèves des écoles et instituts professionnels de France (notamment de l'École des Travaux publics de Paris) ont pris généralement l'initiative de grouper des professionnels désireux de venir à Paris à cette occasion.

Des missions commerciales sont attendues d'U.R.S.S., de Pologne, des Indes, de Yougoslavie, etc.

De Genève, à l'occasion de leur congrès international, les administrateurs de Biens immobiliers viendront une journée à Saint-Cloud et des journées internationales réuniront les ingénieurs des villes de France avec les hygiénistes, les maires et édiles français, en compagnie de leurs collègues européens.

Cette exposition aura un retentissement considérable et nous sommes heureux qu'on ait choisi Saint-Cloud pour la réaliser. Nous apporterons, bien entendu, notre

contribution. Nous avons déjà prévu le renforcement du courant électrique dans le bas-parc et nous nous préoccupons de créer un parking le long des berges de la Seine. Nous nous proposons de recevoir à la mairie les dirigeants de cette exposition avec lesquels nous avons déjà des contacts étroits.

Promenade au Château de Charbonnière

La tradition étant établie d'aller, chaque année, dans la propriété communale de Charbonnière, à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), pour y cueillir du muguet qui y pousse en abondance, nous faisons savoir que la promenade est fixée cette année au dimanche 1^{er} mai.

En raison du retard de la végétation dû au mauvais temps, nous avons pensé, pour être plus certains de rapporter du muguet, de reculer cette année la promenade de 15 jours et de la fixer au dimanche 15 mai.

Mais, à la demande de plusieurs Associations qui préfèrent le dimanche 1^{er} mai, nous avons modifié notre position en formulant le vœu que le muguet soit fleuri le jour de la promenade.

De même que les années précédentes, un service de cars sera organisé par la mairie où les inscriptions seront reçues au 2^e bureau, jusqu'au mardi 26 avril, dernier délai. Ces inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles; il est donc prudent de ne pas tarder à se faire inscrire.

Les cars qui seront rassemblés place de l'Église partiront à 7 h. 30.

Les personnes qui participeront à cette excursion devront apporter leurs provisions pour déjeuner à Charbonnière, où elles trouveront sur place du pain, du vin, de la bière, de la pâtisserie. Si le temps le permet, elles déjeuneront sur l'herbe; dans le cas contraire, le déjeuner aura lieu dans les salles du château et des communs.

Nous signalons que le 1^{er} mai, l'Automobile-Club de Saint-Cloud organisera, comme d'habitude, son rallye Saint-Cloud-Château de Charbonnière, épreuve de régularité et de tourisme.

Pour tous renseignements concernant le rallye, s'adresser au président du Club, M. Roger Chauveau, 83, boulevard Sénard, à Saint-Cloud.

BUDGET PRIMITIF DE 1955

C'est à la somme de 224.545.656 francs que s'élèvent au budget primitif les dépenses de 1955 (182.832.842 fr. à la section ordinaire et 41.712.814 francs à la section extraordinaire).

Les dépenses inscrites au budget de 1954 étaient de 172.117.382 francs.

Les dépenses de 1955 sont donc supérieures de 52.428.274 francs à celles de 1954.

Toutefois, au budget de 1955, dans la section ordinaire, figure une somme de 24.763.000 francs qui est couverte par des fonds d'emprunts et de subventions,

alors qu'au budget de 1954, aucun crédit de cette nature n'avait été inscrit. De sorte que, pour établir une comparaison entre les deux budgets, il faut déduire cette somme du volume des dépenses de 1955 qui sont ainsi ramenées à 199.782.656 francs et qui ne sont supérieures à celles de 1954 que pour une somme de 27.665.274 francs, dont 23.048.779 francs à la section ordinaire et 4.616.495 francs à la section extraordinaire.

D'où provient cet accroissement de dépenses ?

Nous allons en donner l'explication à l'aide du tableau comparatif ci-après :

RÉPARTITION DES DÉPENSES

Administration :	PERSONNEL			MATÉRIEL			DIVERS		
	1954	1955	EN PLUS	1954	1955	EN PLUS	1954	1955	EN PLUS
Mairie, police, sécurité, salubrité, santé, contingents, bâtiments communaux, services à caractère industriel et commercial	29.710.276	32.325.731	2.615.455	16.111.051	17.540.000	1.428.949	2.355.000	3.274.420	919.420
Voirie	24.000.000	25.800.000	1.800.000	37.795.388	41.039.316	3.243.928			
Enseignement, sports	6.525.000	8.415.000	1.890.000	13.010.000	18.350.000	5.340.000	2.000.000	2.900.000	900.000
Assistance, prévoyance, bibliothèque, Centre culturel	4.570.000	5.885.000	1.315.000	11.822.000	12.930.000	1.108.000	750.000	2.940.000	2.190.000
Logement							5.000.000	5.000.000	
Subventions							2.035.000	2.255.000	220.000
Service de la dette							11.783.319	16.399.814	4.616.495
Dépenses diverses							4.650.348	4.728.575	78.227
	64.805.276	72.425.731	7.620.455	78.738.439	89.859.316	11.120.877	28.573.667	37.497.809	8.924.142

Il résulte de ce tableau que sur 27.665.474 francs de dépenses supplémentaires en 1955, il y a 7.620.455 fr. pour le personnel (attribution d'indemnités identiques à celles allouées par l'Etat à son personnel, création d'un emploi de jardinier-gardien de stade, personnel supplémentaire aux écoles par suite de la mise en service de nouvelles classes, versement à la Caisse nationale des retraites par la ville d'une redevance de 21 % des salaires au lieu de 18 %, etc.); 11.120.977 francs ressortent en plus dans les dépenses de matériel. Les crédits de différents postes ont, en effet, dû être relevés; citons parmi les principaux :

- 1.600.000 francs pour l'entretien de la voirie dont un million résultant des dégâts de l'inondation de janvier 1955;
 - 1.200.000 francs en plus pour l'incinération des ordures ménagères (le tonnage s'accroît chaque année et la redevance à verser à la Société de Traitement Industriel des Résidus Urbains a été augmentée de 19 %);
 - 1.500.000 francs en plus pour le mobilier scolaire pour permettre de meubler quatre classes nouvelles à l'école du Centre;
 - 1.200.000 francs en plus pour le chauffage des bâtiments communaux et des écoles; les crédits de 1954 se sont révélés insuffisants;
 - 1.700.000 francs en plus pour l'entretien et l'aménagement des terrains de sports en raison de la mise en service du terrain du quai Carnot;
 - 1.250.000 francs en plus pour l'entretien des écoles publiques;
 - 300.000 francs en plus pour les travaux à effectuer dans le cimetière communal;
 - 400.000 francs en plus pour la pose de bouches d'incendie à proximité des grands immeubles récemment construits;
 - 100.000 francs en plus pour le matériel d'incendie pour munir les écoles et le garage municipal des extincteurs nécessaires, etc.;
 - 8.924.142 francs apparaissent dans les « divers » dont 4.616.495 francs pour le règlement des annuités d'emprunts contractés en 1954.
- Dans ces dépenses diverses :
- 500.000 francs ont été prévus pour la révision des clauses d'insalubrité dans les immeubles déclarés insalubres en 1941;
 - 460.000 francs pour l'installation d'un transformateur supplémentaire en vue de renforcer le courant électrique pour l'alimentation des fêtes qui se déroulent dans le bas-parc;

- 360.000 francs pour le renforcement d'une canalisation de gaz, rue Dantan;
- 900.000 francs en plus ont été votés pour subventionner la Caisse des Ecoles;
- 545.000 francs en plus ont dû être inscrits pour les contingents imposés à la commune en ce qui concerne la police, la santé publique, le service départemental d'incendie;
- 220.000 francs ont aussi été votés pour améliorer les subventions accordées aux associations, sociétés ou groupements locaux qui présentent un intérêt communal certain.

Il s'agit là, on le voit, de dépenses supplémentaires incompressibles qu'il était absolument nécessaire de prévoir au budget de 1955.

Comment y faire face ? C'est-à-dire trouver 27.665.274 francs de recettes nouvelles par nos propres moyens, qui représentent 3.570 centimes additionnels, le centime valant cette année 7.751 francs.

Il ne pouvait être question, bien sûr, de voter ce nombre de centimes additionnels et il fallait, d'une part, procéder à un aménagement des recettes existantes, compte tenu des résultats de l'antépénultième année et de l'exercice 1954, d'autre part, rechercher les postes qui étaient susceptibles de procurer des ressources nouvelles, notamment ceux qui sont productifs de revenus et qui correspondent à un service rendu.

L'aménagement de nos recettes procura une somme de 14.627.328 francs, dont 10 millions au chapitre de la taxe locale additionnelle sur le chiffre d'affaires.

La recette inscrite au budget de 1954, au titre de cette taxe, était de 80 millions de francs. La rentrée en 1954 a été de 95 millions; en 1953, elle avait été de 92 millions.

Bien que nous sachions qu'à la suite des exonérations décidées par le Gouvernement et le Parlement et la création par ce dernier de la taxe sur la valeur ajoutée, nous aurions des moins-values certaines dans la rentrée de cette taxe, qui eût dû produire en 1954 plus de 105 millions, nous ne pouvions moins faire que de rajuster notre recette de 1954 à 90 millions, quitte à réserver nos fonds libres pour faire face à toute éventualité au cas où nous n'atteindrions pas ce dernier chiffre.

Le Gouvernement a bien fait savoir que les différentes pertes de recettes résultant pour la taxe locale de certaines exonérations seraient compensées par l'Etat, mais devant les résultats des quatre derniers mois de l'année 1954, on ne pouvait que se montrer sceptique et il ne convenait pas d'hypothéquer l'avenir.

En effet, de septembre à décembre 1953, la ville avait encaissé au titre de la taxe locale une somme de 31.958.320 francs. Au cours de la même période de 1954, elle n'a perçu que 22.857.896 francs, soit une différence en moins de 9.100.324 francs. Elle a reçu de l'Etat en compensation de cette perte de recette 2.278.694 francs, ce qui porte la moins-value pour les quatre derniers mois de 1954 à 6.221.630 francs.

Des techniciens en la matière écrivaient tout récemment, dans une revue des finances, que la législation applicable actuellement pour la taxe locale était devenue d'une complexité et d'une incohérence extrêmes. D'autres expliquaient, dans une autre revue, que le système employé par l'Etat pour déterminer la perte de recettes résultant pour les communes de la création de la taxe sur la valeur ajoutée, occasionnerait des pertes de recettes considérables pour les collectivités locales.

Pour les spécialistes des questions financières, nous ajoutons que ce système consiste à faire fournir par les entrepreneurs de travaux immobiliers exonérés de la taxe locale, au service des Contributions indirectes, une déclaration indiquant le montant par commune de leurs encaissements du trimestre précédent se rapportant à ces travaux.

Or, de nombreux entrepreneurs n'établissent pas les déclarations trimestrielles, estimant sans doute qu'étant désormais des producteurs fiscaux, ils ont satisfait à leurs obligations fiscales. En souscrivant les déclarations nécessaires au paiement à l'Etat de la taxe sur la valeur ajoutée dont ils sont redevables. N'étant plus assujettis à la taxe locale, ils négligent donc de comptabiliser par commune les travaux qu'ils effectuent, considérant peut-être que l'un des avantages de leurs transferts dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée — à savoir par exemple la simplification de leurs écritures — se trouvera annihilé s'ils doivent continuer à localiser leurs opérations.

Mais laissons là la taxe, espérant que l'administration des Contributions indirectes arrivera à faire établir les déclarations prescrites.

Sur 27.665.474 francs de recettes à trouver, il nous manquait encore après l'aménagement de nos recettes de 1954, une somme de 13.037.946 francs que nous avons recherché dans les services productifs de revenus et dans le relèvement de certains droits, avant de faire appel aux taxes directes et aux centimes additionnels. Si notre attention s'est portée sur ces services (bains-douches, ambulance, cantines scolaires), c'est qu'ils sont déficitaires et que l'autorité de tutelle nous a rappelé la nécessité d'établir les tarifs de redevance, en tenant compte des prix de revient, de manière à limiter le déficit aux seules libéralités consenties (gratuités et demi-gratuités) en faveur des économiquement faibles et des personnes nécessiteuses, le déficit ne devant en effet être supporté par les contribuables, qui ne bénéficient pas de ces services, que dans la mesure de ces libéralités.

Nous avons pu trouver, en augmentant les tarifs de ces services, en relevant les tarifs des concessions et droits dans le cimetière (pour tenir compte du prix actuel des terrains à Saint-Cloud) et en portant le tarif des licences des débits de boissons à la moitié du tarif maximum fixé par l'Etat, une recette de 3.700.000 fr. qui a réduit notre insuffisance de revenus à 9.337.946 fr.

Nous avons donc proposé au Conseil municipal de porter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 65 à 75 %, ce qui nous a procuré une recette supplémentaire de un million de francs. Ce relèvement se justifie par le coût toujours croissant du service d'enlèvement (ce service coûtera en 1955 plus de 18 millions de francs pour une recette de 10.400.000 francs, y compris la somme de un million précitée).

Toutes ces opérations effectuées, notre insuffisance ne ressortait plus qu'à 8.337.946 francs, répartie de la façon suivante : 3.721.451 francs pour la section ordinaire et 4.616.495 francs pour le service de la dette. C'est donc 985 centimes additionnels supplémentaires qui ont été nécessaires pour équilibrer le budget —

565 centimes déjà votés par le Conseil municipal pour les annuités des emprunts contractés en 1945 — 421 centimes nouveaux.

En résumé, nous ne demandons aux impôts directs (feuille d'impôts) que 9.337.946 fr. dont 4.615.495 fr. pour le service de la dette, pour un excédent de dépenses de 27.665.474 fr. et un budget de 224.545.656 fr.

Nous eussions pu, comme des conseillers municipaux le proposaient, reporter certaines dépenses supplémentaires sur le budget additionnel de 1955 (voir compte rendu analytique) et prélever ces dépenses sur nos fonds libres, cela aurait diminué d'autant le nombre de centimes additionnels. Nous n'avons pas voulu — et la majorité du Conseil municipal a été d'accord avec nous — accepter ces propositions, d'une part, parce que dans l'incertitude où nous nous trouvons au sujet des rentrées de la taxe locale, nous avons le devoir de réserver une grande partie des fonds libres pour parer à toute éventualité et ne pas mettre la commune en face d'une situation déficitaire, d'autre part, parce que, dans l'hypothèse où nous pourrions disposer de ces fonds, nous avons l'intention de les affecter à un nouveau programme de travaux d'intérêt communal et éviter, pour ce programme, d'avoir recours, soit à un financement direct par des centimes additionnels, soit à un financement par emprunt qui aboutirait également à des centimes additionnels.

Chacun doit bien comprendre que dans une commune comme Saint-Cloud, en plein essor, il y a beaucoup de choses à faire et que si nous avons limité nos dépenses au budget de 1955 à un excédent de 27.665.274 francs, c'est que nous avons le souci de ne pas trop demander aux contribuables.

Lorsque nous avons préparé le budget de 1955 et que nous avons fait le compte des travaux nécessaires à réaliser, notre excédent de dépenses par rapport à 1954 ressortait à plus de 45 millions. Nous avons été dans l'obligation de réduire celles-ci au strict minimum et de ramener cet excédent de dépenses de 45 millions à 27 millions, escomptant bien pouvoir régler sur les fonds libres une partie des travaux que nous avons dû supprimer.

Rien ne nous empêchait d'arrêter le budget de 1955 à 242 millions par exemple et de dire ensuite que nous le ramenions à 224 millions en réglant la différence à l'aide des fonds libres. Nous ne l'avons pas fait parce que nous n'avons pas l'habitude de travailler de cette façon et parce qu'avant d'engager des dépenses sur ces fonds, il fallait d'abord en connaître le montant exact et cela nous ne pouvions le savoir qu'après la clôture de l'exercice 1954, c'est-à-dire courant avril 1955.

Tout ce que nous avons pu faire, c'est de demander au Conseil municipal de régler sur ces fonds libres le programme d'amélioration de l'éclairage public et de signalisation lumineuse, qui s'élève à 6.300.000 francs. Il nous faut, en effet, réserver notre volant de trésorerie et compter avec les imprévus, surtout quand on établit un budget avant le vote par l'Etat de la loi de finances et que l'on parle de dégrèvements, du rendez-vous d'avril pour les salaires, etc.

En dehors des travaux d'entretien courant et de ceux qui peuvent être financés par le budget (18 millions à la voirie, 5.500.000 francs à l'éclairage public, 5 millions aux bâtiments communaux, 8.300.000 francs aux écoles); nos lecteurs verront dans le compte rendu du Conseil, publié d'autre part, le programme de gros travaux que nous avons fait voter en vue de sa réalisation en 1955.

Nous publions ci-après un graphique donnant les courbes comparatives du budget municipal par tête d'habitant et de l'indice moyen du coût de la vie.

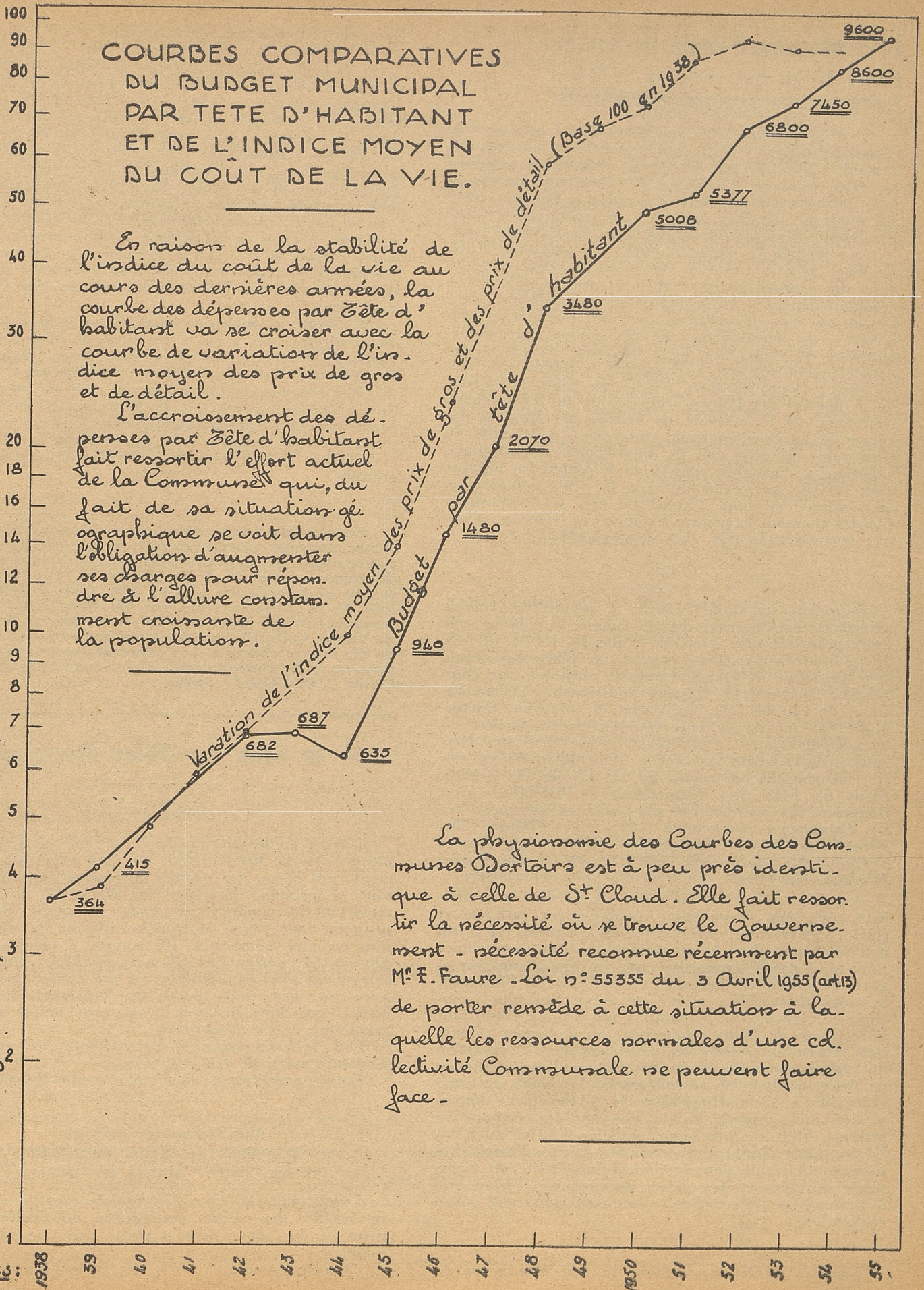
COURBES COMPARATIVES DU BUDGET MUNICIPAL PAR TÊTE D'HABITANT ET DE L'INDICE MOYEN DU COÛT DE LA VIE.

En raison de la stabilité de l'indice du coût de la vie au cours des dernières années, la courbe des dépenses par tête d'habitant va se croiser avec la courbe de variations de l'indice moyen des prix de gros et de détail.

L'accroissement des dépenses par tête d'habitant fait ressortir l'effort actuel de la Commune qui, du fait de sa situation géographique se voit dans l'obligation d'augmenter ses charges pour répondre à l'allure constante et croissante de la population.

La physionomie des Courbes des Communes Dormoires est à peu près identique à celle de St. Cloud. Elle fait ressortir la nécessité où se trouve le Gouvernement - nécessité reconnue récemment par M. F. Faure - Loi n° 55355 du 3 Avril 1955 (art.13) de porter remède à cette situation à laquelle les ressources normales d'une collectivité Communale ne peuvent faire face.

Echelle logarithmique



Années:

Le Centenaire d'Emile Verhaeren

Poète Belge qui vécut à St-Cloud

C'est le 13 mai 1955 que Saint-Cloud célébrera le centenaire d'Emile Verhaeren, poète belge, né à Saint-Amand, près d'Anvers, le 21 mai 1855, mort à Rouen en 1916. Quoique Verhaeren soit originaire de Belgique, qu'il ait fait ses études à Gand et à Louvain, qu'il ait séjourné à Londres, qu'il ait été avocat à Bruxelles, il a habité les dernières années de sa vie à Saint-Cloud.

Une plaque de marbre, œuvre du sculpteur H.-G. Tribout, portant la tête en médaillon du poète, avec les dates de sa naissance et de sa mort, est apposée sur le modeste immeuble où il occupa un appartement, dans la rue qui porte maintenant son nom, joignant le boulevard de la République à la rue Gounod. La commémoration du centenaire de la naissance du poète sera naturellement célébrée à Bruxelles, à Rouen et à Paris avec le concours de la Société des Gens de Lettres, de la Société des Poètes Français, de la Bibliothèque Nationale, de l'Université de France, de Mme la duchesse de La Rochefoucauld, présidente du Comité du Centenaire. Mais la cité de Saint-Cloud se doit particulièrement d'évoquer avec éclat ce centenaire puisque c'est la ville qui a été élue par le poète comme lieu de résidence et dont il constitue avec le compositeur Charles Gounod, le peintre Latouche et beaucoup d'autres savants et artistes, l'un des titres de célébrité.

**

Rappelons qu'Emile Verhaeren, auteur Flamand de naissance, mais Français par la langue, la culture et le cœur puisqu'il opta pour la Wallonie dès la période de ses études supérieures, occupe une place importante dans la poésie de langue française nordique aux côtés d'Arthur Rimbaud, de Georges Rodenbach, d'Albert Samain, de Charles Van Lerberghe, de Maurice Maeterlinck. Son œuvre poétique, publiée par la Société du Mercure de France, la Société d'éditions des Poètes Symbolistes de la fin du XIX^e siècle, et du début du XX^e siècle, ne contient pas moins de 21 recueils de poésies, parus de 1883 (Les Flamandes) à 1916 (Les Ailes Rouges de la Guerre). Les plus célèbres sont peut-être *Les Campagnes Hallucinées* (1893), *Les Villages Illusoires*, *Les Villes Tentaculaires* (1895), *Les Heures d'Après-Midi, claires, du soir* (1896-1911), *Les Forces Tumultueuses* (1902), *La Multiple Splendeur* (1906).

Au début, l'œuvre du poète est purement symboliste, avec une versification régulièrement rythmée et rimée, l'inspiration, observatrice de la nature, est prise, non seulement dans le mouvement poétique contemporain, mais dans l'œuvre des peintres d'intérieur, paysagistes et animaliers flamands du XVII^e siècle. Plus tard, le poète laissera libre cours à une inspiration plus émanicipée : l'alexandrin est remplacé par une métrique plus libre, sorte de laisse assonancée, ou de verset claudélien. Dans les poèmes de cette période, l'inspiration de poètes romantiques anglais, Percy Bysshe Shelley ou Georges Meredith se fait sentir. Le poète est aussi redevable à Victor-Hugo d'un large socialisme humanitaire, qui compatit au sort des humbles, paysans ou artisans. Mais ces nombreux modèles d'imitation n'enlèvent pas à Emile Verhaeren un mérite d'originalité propre qui réside dans la description exacte ou transposée des gens et des choses de chez lui. Visionnaire à prétentions universelles, c'est aussi un grand poète régionaliste.

**

Dans la soirée du vendredi 13 mai, une gerbe de

fleurs sera déposée par la Municipalité au pied du monument Verhaeren, rue Verhaeren.

A 20 h. 45, Salle Municipale des Fêtes, en présence de l'ambassadeur de Belgique en France, de M. Edouard Bonnefous, député, ministre des P.T.T., des Parlementaires, des Autorités civiles et militaires du département, des membres du Conseil Municipal, des membres du Comité National du Centenaire de Verhaeren et, nous l'espérons, de beaucoup de Clodoaldiens et des grands élèves de nos écoles, M. Pierre Grosclaude, docteur ès-lettres, professeur éminent, conférencier et écrivain de talent, ancien président de la Société des Poètes Français, parlera de Verhaeren et de son œuvre. Il a choisi comme sujet « Emile Verhaeren ou le drame de l'homme en face du monde moderne ». La belle et talentueuse marquise de Dalmatie dira des poèmes d'Emile Verhaeren.

M. Chaveton, maire de Saint-Cloud et M. Laurence, maire-adjoint, qui a eu le privilège de bien connaître Emile Verhaeren, prendront également la parole avant la projection d'un film inédit sur Verhaeren.

Cette journée du 13 mai devant être une manifestation d'amitié franco-belge, la Municipalité serait heureuse que les Belges habitant Saint-Cloud ou les environs, se fissent connaître à la mairie avant le 10 mai.

L'entrée de la Salle des Fêtes sera naturellement gratuite.

**

Pour mieux honorer Verhaeren, il sera édité deux cartes postales représentant la maison et le buste du poète ainsi que sa photographie. Ces cartes revêtues du timbre-poste de 5 fr. (armoiries des Flandres), seront oblitérées au moyen d'un timbre spécial du jour de la manifestation par les soins d'un bureau temporaire, qui fonctionnera de 18 heures à minuit au Centre Culturel. Les Cartes seront vendues au prix de 60 francs chacune. Les commandes peuvent être passées à M. Charondière, 22, avenue Foch, à Saint-Cloud. C. C. 4330-71 Paris.

A la Salle des Fêtes Municipale

Le cinéma éducatif

Comme on le sait, plusieurs fois par mois, sous les auspices de la Municipalité, ont lieu à la Salle Municipale des Fêtes, des séances de cinéma éducatif. Elles sont en principe réservées aux élèves de nos écoles, mais tout le monde y est admis. La qualité des films projetés, leur valeur instructive attirent un public de plus en plus nombreux. On compte à chaque séance plus de 500 spectateurs. Comme les films sont choisis suivant un plan méthodique, en une année, on peut se faire une idée exacte de ce que représente le monde actuel, aussi bien au point de vue économique que géographique, social et artistique.

Les prochaines séances auront lieu à 15 heures, les jeudis 28 avril, 12 mai et 2 juin.

Entrée gratuite, rue des Écoles et rue Hébert.

Manifestations prévues à la Salle des Fêtes Municipale et au Centre Culturel et Artistique

Les 30 avril et 1^{er} mai, vente de charité, organisée au bénéfice des œuvres paroissiales, des écoles paroissiales et des réparations urgentes des immeubles paroissiaux.

Samedi 14 mai, à 20 h. 45, Salle Municipale des

Fêtes, soirée de danses et de ballets, organisée par Mme Haussaire, au bénéfice des mal logés des communes de Garches et de Saint-Cloud.

Dimanche 15 mai, Salle des Fêtes, fête du Lycée de jeunes filles.

Dimanche 22 mai, Salle des Fêtes, représentation théâtrale organisée par la Compagnie Robert Ducros.

Samedi 4 juin, à 21 heures Salle des Fêtes, soirée cinématographique organisée par l'U.N.C.

4 et 5 juin, 11 et 12 juin, au Centre Culturel et Artistique, exposition organisée par la Société des Amis de Saint-Cloud sur l'Evolution de Saint-Cloud.

**

La Fête des Mères aura lieu comme d'habitude à la Salle des mariages, à la mairie. Elle est fixée au dimanche 5 juin.

INFORMATIONS DIVERSES

L'AVENIR DE VOS ENFANTS

L'orientation professionnelle

Pour éclairer les familles, aussi bien sur les possibilités véritables de leurs enfants au point de vue physique, intellectuel, manuel, que sur les débouchés pratiques qui s'offrent à elles, un service public a été créé dans notre département, il y a quelques années déjà, qui, géré par la Préfecture de Seine-et-Oise, fonctionne sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale, Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique.

Le Centre Départemental d'Orientation Professionnelle, dont le siège se trouve à Versailles, 11, rue des Réservoirs (Tél. : Ver. 34-80).

Une permanence documentaire, organisée le premier jeudi de chaque mois, de 14 h. à 16 h. 30, à la Mairie de Saint-Cloud, permet à un grand nombre de familles, de maîtres, de professeurs et d'assistantes sociales, de prendre plus aisément contact avec les conseillers d'orientation.

Pour les enfants qui, âgés de 14 ans, atteignent la fin de leur scolarité primaire, l'examen d'orientation professionnelle prévu par le décret du 24 mai 1938 a lieu, chaque année, dans le cadre des écoles publiques de la plupart des communes importantes du département.

Mais plus généralement, les conseillers du Centre

Départemental d'Orientation Professionnelle se tiennent à la disposition de toutes les familles, sans aucune distinction, qui veulent :

1° Par correspondance :

Obtenir des informations sur toutes les écoles, tous les établissements scolaires (lycées, collèges, etc...) et de formation professionnelle (centres d'apprentissages, collèges techniques, cours complémentaires industriels et commerciaux, etc...).

2° Sur rendez-vous :

a) Obtenir des renseignements plus complets, plus précis sur les établissements ci-dessus indiqués et sur tous les problèmes d'orientation scolaire et professionnelle.

b) Soumettre les enfants, à partir de l'âge de 10 ans, et les adolescents à un examen médico-psychologique effectué par un personnel compétent : médecin et conseiller d'orientation professionnelle, soit pour établir un bilan de leurs aptitudes générales ou professionnelles, soit pour aider les familles et les enfants à surmonter éventuellement, en liaison avec les médecins spécialisés, des difficultés d'adaptation à l'école, au lycée ou à l'atelier.

Dans votre intérêt, n'attendez pas la fin de l'année scolaire pour écrire ou venir consulter le conseiller à la Mairie (5° bureau), le premier jeudi de chaque mois, sauf en août, aux heures ci-dessus indiquées.

MÉDECINE DU TRAVAIL

L'Inspection Départementale du Travail et de la Main-d'Œuvre nous signale qu'à la suite de plusieurs contrôles, il lui est apparu que de nombreux employeurs n'adhéraient à aucun service de médecine du travail.

Elle rappelle :

1° Qu'un service médical inter-entreprises, agréé pour l'ensemble du canton fonctionne à Sèvres, 143, Grande-Rue;

2° Que les obligations légales, en la matière, résultant des dispositions de la loi du 11 octobre 1946, complétées par le décret du 27 novembre 1952, précisent notamment que tous les employeurs, quel que soit le nombre de salariés occupés, doivent faire passer à leur personnel les visites médicales prescrites dans un service agréé;

3° Qu'elle ne saurait continuer à tolérer la négligence de certains employeurs et se verrait contrainte, à bref délai, de faire appliquer les sanctions prévues par la loi envers les retardataires.

Accidents de la circulation dans le département de Seine-et-Oise

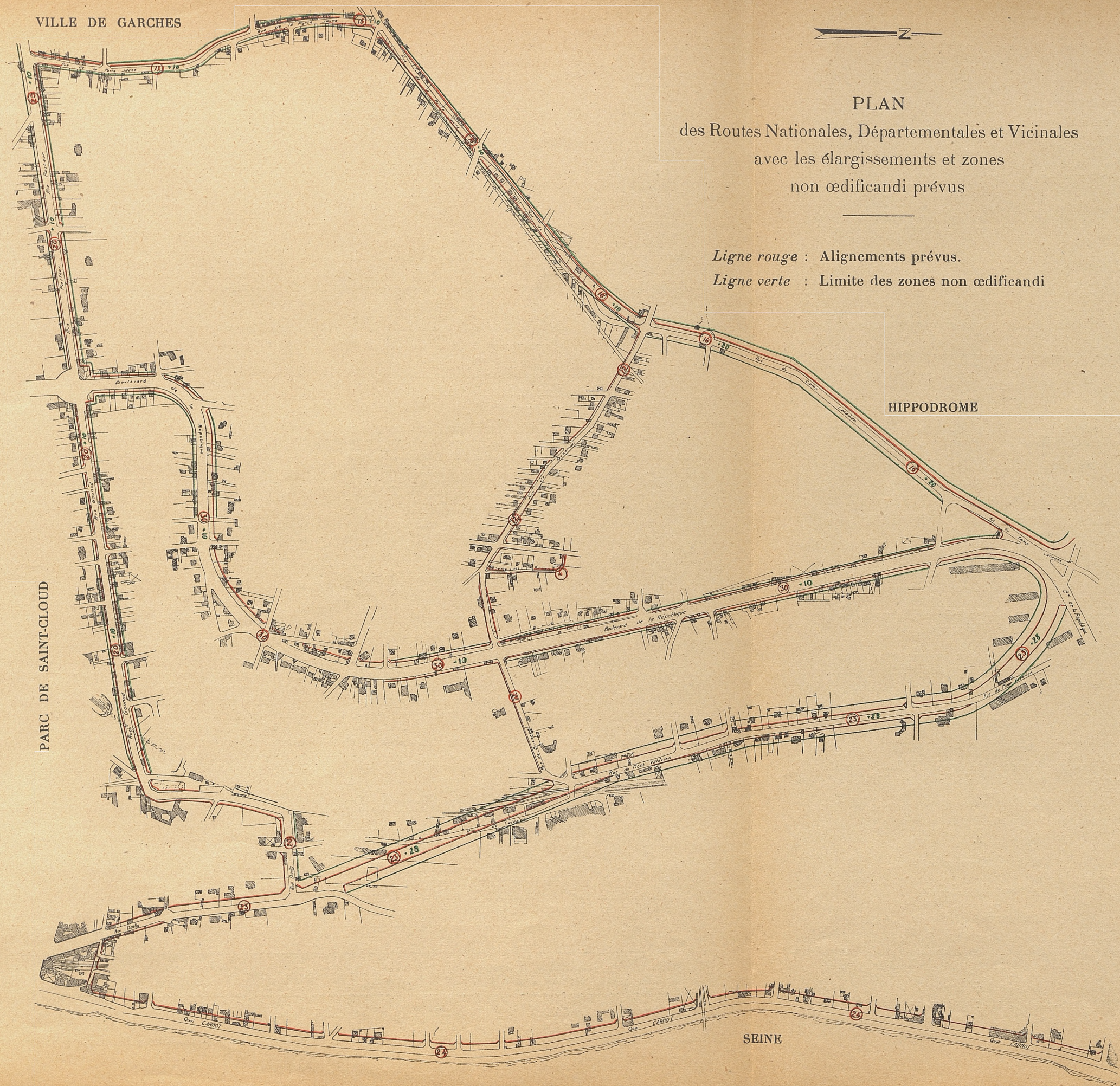
Dans une circulaire du 25 février 1955, M. le Préfet de Seine-et-Oise communique aux maires du département les chiffres des accidents de la route survenus en 1953 et 1954 en Seine-et-Oise.

Il demande aux magistrats municipaux d'assurer par

tous moyens dont ils peuvent disposer, la plus large diffusion de ces indications statistiques, en attirant l'attention de leurs administrés sur les dangers d'une circulation en montée incessante.

Voici donc les chiffres des accidents :

ANNÉE CONSIDÉRÉE	PROCÈS-VERBAL DE CONSTATS ÉTABLIS	TUÉS	BLESSÉS GRAVES	BLESSÉS SÉRIEUX OU LÉCERS	IVRESSE AU VOLANT	DÉLITS DE FUITE
1953	5.180	271	1.271	4.796	119	206
1954	6.266	329	1.153	6.081	128	227



PLAN
des Routes Nationales, Départementales et Vicinales
avec les élargissements et zones
non œdificandi prévus

Ligne rouge : Alignements prévus.
Ligne verte : Limite des zones non œdificandi

La répartition des accidents corporels entre les diverses catégories d'usagers de la route s'établit comme suit :

	TUÉS	BLESSÉS GRAVES	BLESSÉS SÉRIEUX	BLESSÉS LÉGERS
Automobilistes	87	311	309	2.261
Motocyclistes	67	337	279	1.226
Cyclistes	94	300	260	1.160
Piétons	81	205	127	459
TOTAUX	329	1.153	975	5.106

M. le Préfet ajoute :

« Le nombre des véhicules neufs mis en circulation augmente certes chaque année considérablement, mais il est incontestable, l'accident mécanique restant l'extrême rareté, que pour leur quasi-totalité, les accidents constatés ont à leur origine une imprudence manifeste de leurs auteurs, imprudence trop souvent délibérément consommée.

Les prescriptions de prudence édictées par le Code de la route sont impératives. Il importe que les usagers de la route, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, s'attachent, tant pour eux-mêmes que pour les autres, à ne pas les méconnaître.

En dehors des excès de vitesse caractérisée — ils sont nombreux — la statistique des accidents de 1954 souligne leur extrême fréquence, de jour, dans le refus de priorité à la droite, de nuit, par une circulation trop rapide en code ou en lanternes, modes d'éclairage qui, on le sait pourtant, ne donnent qu'une marge de sécurité (en code 25 à 30 mètres au plus) d'autant plus réduite que la vitesse est plus grande.

Trop souvent aussi apparaissent les accidents dont sont victimes, par leur imprudence de jeunes enfants. Peut-être estimerez-vous avec moi souhaitable que vos instituteurs puissent, au cours de brèves mais fréquentes leçons, rappeler à l'attention de leurs élèves les dangers de la route ou de la rue.

Si je dois pour ma part déplorer l'accroissement considérable du nombre des accidents, je tiens à préciser ma volonté formelle d'user des pouvoirs que me confère le Code de la route et de sanctionner administrativement par voie de suspension ou d'annulation de permis de conduire les conducteurs imprudents.

En 1954, j'ai dû, sur proposition de la Commission départementale de Retrait des permis de conduire, et outre l'envoi de 609 avertissements, prononcer 948 suspensions et 203 annulations de permis de conduire pour des périodes variant de 15 jours à 4 ans.

Je souhaiterais n'être pas contraint à une plus grande sévérité au cours de l'année 1955. »

NOTRE VILLE-SŒUR D'ALGÉRIE

On nous a signalé que la commune de Saint-Cloud, dans le département d'Oran (Algérie), serait désireuse d'avoir des contacts plus étroits avec notre commune, à laquelle elle s'intéresse tout particulièrement.

Nous lui avons adressé le dernier numéro du *Bulletin Municipal* et nous avons reçu, le 12 mars dernier, la lettre suivante que nous croyons utile de communiquer à nos lecteurs.

Monsieur le Maire et cher Collègue,

En vous accusant réception de votre lettre ainsi que du *Bulletin Municipal* de votre ville, que vous avez bien voulu y joindre, je tiens à vous signaler que j'ai été vivement intéressé, ainsi d'ailleurs que tous mes collaborateurs à qui il a été com-

muniqué, par la composition de ce bulletin et par les renseignements qu'il contient.

Sa lecture nous a permis de vivre, par la pensée, un peu de la vie d'une des plus belles villes de la métropole et dont notre modeste commune porte le nom.

La Municipalité sera très heureuse de recevoir régulièrement ce bulletin et en vous remerciant de votre délicate pensée, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et cher collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

D^r Cor Eloi.

LE PERSONNEL MUNICIPAL A PRÉSENTÉ SES VŒUX A LA MUNICIPALITÉ

Le personnel de la mairie, au grand complet, s'est réuni le mercredi 5 janvier dans la Salle des Mariages, pour offrir ses vœux au maire et aux membres de la municipalité.

M. Bonnifaud, secrétaire général de la mairie et chef du personnel, se félicita en quelques mots très brefs de voir reprise une tradition heureuse qui met en contact tous les employés de la mairie et la municipalité.

Il assura le maire et les adjoints de la bonne volonté des employés.

M. Chaveton, maire, répondit en affirmant que la municipalité, ainsi que le Conseil municipal, faisaient tous leurs efforts pour améliorer, dans la mesure des moyens dont ils disposent, le sort des employés et ouvriers municipaux.

Puis on se sépara en se souhaitant mutuellement bonne et heureuse année.

LA REMISE DE LA CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR A M. BONNIFAUD, Secrétaire Général de la Mairie de Saint-Cloud

L'abondance des matières dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal*, ne nous ayant pas permis de donner la place qu'elle méritait à la manifestation qui se déroula à la mairie de Saint-Cloud, le 27 octobre 1954, lors de la remise de la Croix de la Légion d'Honneur à notre secrétaire général, M. Bonnifaud, nous tenons à noter qu'elle obtint un vif succès.

Tout le personnel de la mairie était présent ainsi que la plupart des conseillers municipaux. De nombreux maires et secrétaires généraux des mairies voisines avaient tenu à venir féliciter le récipiendaire. Étaient venus également de nombreux chefs de service de la préfecture, beaucoup de personnalités, d'amis de Saint-Cloud et d'ailleurs, qui lui offrirent, ainsi que le Conseil municipal, des souvenirs durables, qui montrent à quel point les services qu'il rend à la cité sont appréciés.

Le maire de Saint-Cloud remit à M. Bonnifaud les insignes de son grade dans la Légion d'Honneur et prononça une chaleureuse allocution, à laquelle répondit avec émotion le nouveau chevalier, auquel M. Ed. Bonnefous, député, aujourd'hui ministre des P.T.T., tint à témoigner toute sa sympathie.

Il y eut ensuite un vin d'honneur dans une ambiance des plus amicales.

PROPAGANDE ET ACTION CONTRE LE TAUDIS (P.A.C.T.)

(On nous communique) :

Un Comité P.A.C.T. vient d'être créé à Saint-Cloud, dont le président est M. Pierre Houillon et complète l'action du « Comité Clodoaldien du Logement ».

L'action d'une Association P.A.C.T. s'étend non seulement aux gens extrêmement malheureux, mais encore à tous ceux, de condition modeste, qui désirent entreprendre chez eux des réparations ou des améliorations; cette action se situant en dehors de toute considération politique ou religieuse.

Il existe des lois qui aident les « mal logés » et favorisent l'amélioration de l'habitat, mais beaucoup ne les connaissent pas ou sont dans l'impossibilité de mener à bien la demande d'aide à laquelle ils ont droit. Le P.A.C.T. est un service pratique dont le but est de se substituer au « mal logé » et d'agir pour lui auprès des organismes financiers; il procure avant tout une aide compétente à ceux dont le logement doit être amélioré.

Une personne ou une famille vit dans des conditions précaires, par exemple elle n'a pas l'eau, l'électricité, le gaz, l'appartement est en mauvais état, le système de chauffage est défectueux, etc... Il y a pourtant des lois qui prévoient une aide substantielle pour eux. Evidemment les dossiers à préparer, quoique n'étant pas très complexes, le sont encore trop pour la majorité... et puis on ne sait pas à quel organisme il faut s'adresser.

C'est ici que le P.A.C.T. a son rôle à jouer.

En accord avec le « mal logé » il constituera le dossier, recherchera les solutions les plus efficaces, fera parvenir le dossier à l'organisme compétent et, lorsque le dossier sera de retour, mettra en route les travaux possibles en fonction de l'aide octroyée.

On peut s'adresser pour tous renseignements au « Centre d'Action Sociale » 28, rue Royale.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents documents officiels les nominations ou promotions ci-après :

Bulletin Officiel des Décorations

(Arrêté du 15 décembre 1954)

Officier de l'Instruction Publique

Madame Billot Alexandrine-Gabrielle, à Saint-Cloud, services rendus aux lettres.

Officiers d'Académie

M. Marie André, chef de bureau à la mairie de Saint-Cloud, services rendus aux œuvres scolaires.

Madame Tournois-Bennevald Jacqueline, à Saint-Cloud, services rendus à l'enseignement musical.

M. Flori Antoine-Marcel-François, 60, boulevard de la République, à Saint-Cloud.

M. Charonnière Louis, conseiller municipal, 22, avenue Foch, à Saint-Cloud, pour services rendus à l'enseignement professionnel.

..

(Arrêté du 30 décembre 1954)

Chevaliers du Mérite Social

M. Giraudet Marcel, délégué de la Mutuelle du personnel de la préfecture de la Seine et de la ville de Paris.

M. Jonack Marcel-Victor, administrateur de la Société Mutualiste de Saint-Cloud.

..

Mérite Combattant

(Décret du 24 janvier 1955 portant nomination dans l'ordre du Mérite Combattant)

Au grade d'Officier

M. Hardouin Robert, membre du Conseil fédéral de la Fédération Nationale des Combattants Volontaires 1914-1918 et 1939-1945 et Forces de la Résistance.

..

Ordre de la Santé Publique

(Décret du 2 février 1955 portant promotion et nomination dans l'ordre de la Santé Publique)

Au grade d'Officier

M. Hardouin Robert, directeur de l'Hôpital et des Hospices de Saint-Cloud.

Médaille d'Or des Donneurs de Sang

(Arrêté ministériel du 20 décembre 1954)

Jouanique André, 37, rue Royale, à Saint-Cloud, sergent à la base de Villacoublay, après avoir obtenu la Médaille d'Argent le 27 septembre 1950, alors qu'il appartenait au groupe Béarn en Indochine.

Bulletin des Maires - Février 1954

Médaille d'Honneur du Travail

(Promotion du 1^{er} janvier 1955)

(Arrêté préfectoral du 31 décembre 1954)

Médaille d'Argent

Mlle Guillot Armandine, 1, passage du Chevalier-de-Lorraine, à la Société Coty.

M. Jacta Marcel, directeur de la Société Desmarais Frères.

M. Juillard Pierre, 43, rue des Tennerolles, directeur commercial à la Maison Lambert Frères et Cie.

M. Lebis Louis, 6, rue de Buzenval, inspecteur de comptabilité à la Société Lebon et Cie.

M. Léon Marcel, 37, avenue de Suresnes, aide-comptable à la Compagnie des Lampes.

M. Leray Pierre, 46, avenue des Platanes, agent technique à L.M.T.

M. Lesne Henri, 34, rue d'Orléans, chef de section à la Société L.M.T.

M. Migraine Pierre, 5, place Deville, ingénieur à la Société L.M.T.

M. Musnier Bernard, 41, parc du Val-d'Or, directeur de la succursale d'Alger de la Société Thibaud-Gibbs.

M. Nicolas Jean, 140, boulevard de la République, chef de service à la Société Dufrene et Cie.

M. Petit-Demange Raymond, никелеur à la Société L.M.T., 5, rue Royale.

M. Rumpler Emile, 14, rue de l'Eglise, facteur à la Régie Renault.

M. Vezinet Maurice, 19, rue du Calvaire, chef comptable à la Société Esso-Standard.

Médaille de Vermeil

Mlle Piau Hélène, 58, rue de Buzenval, expéditionnaire à la Société de Tissages Rodier.

Nous avons d'autre part appris que le 25 février 1955, M. le Maire de Boulogne avait remis à notre concitoyen, M. Marcel Rampeneaux, président de la Société « La Sonde », une médaille d'argent.

Nous adressons à ces nouveaux promus nos très vives et très sincères félicitations.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris la mort de :

Madame Beaufocher, née Marceline Minoli, décédée à Saint-Cloud, le 27 octobre 1954.

Madame Beaufocher était la mère de M. Beaufocher, conseiller municipal de notre ville depuis longtemps.

Son mari, M. Beaufocher, est aussi connu qu'estimé.

Madame Henri Borel, née Louise Fontan, décédée le 26 fé-

vrier 1955, dans sa 79^e année. Elle était la mère de Madame Bidault, femme de notre concitoyen, Georges Bidault, député, ancien président du Conseil, 1, rue Traversière, à Saint-Cloud.

Madame Alexandre Hatry, décédée à Saint-Cloud, le 7 mars 1955, 28, avenue Foch, dans sa 90^e année.

Elle était la mère de notre concitoyen Alexandre Hatry, ancien receveur municipal de Saint-Cloud et très connu dans notre ville pour ses nombreuses activités d'ordre général.

Mlle Anne-Marie de Boyveau, décédée à Saint-Cloud, le 31 mars 1955, dont le dévouement aux œuvres de la Croix-Rouge française ne s'est jamais démenti.

Elle a été inhumée au cimetière de Saint-Cloud.

Aux familles des défuntes, nous présentons nos vives et sincères condoléances.

Compte rendu analytique des Séances des 23, 25 Février et 10 Mars 1955 du Conseil Municipal de St-Cloud

Séance du 23 Février

Présents : MM. Chaveton, maire; Monseil, Rollin, Schreder, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain; MM. Joulia, Lemonnier, Charonnière, Petit, Obie, Beaufocher, Chauveau, Salles, Dupérier, Ducros, Billard, Devèze, Coutureau, Benoit, Primel, Comeau, Biajoux, Mme Maloïsel, M. Bottigelli.

Excusé : M. Clementel, qui a donné pouvoir à M. Monseil.

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Bottigelli siégeant pour la première fois au sein du groupe communiste, en remplacement de M. Crozatier, démissionnaire.

M. Charonnière est réélu comme secrétaire de séance à la majorité des voix, les élus communistes s'étant abstenus.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'étudier le budget, chapitre par chapitre, en commençant par les dépenses.

MM. Comeau et Biajoux interviennent pour donner communication du compte rendu de la dernière assemblée de l'Association des Maires de Seine-et-Oise, dans lequel les édiles du département s'élèvent contre les mesures prises par le gouvernement au sujet de la taxe locale et demandent aux Conseils municipaux de prévoir dans le budget de 1955 un crédit destiné à compenser la diminution de ressources occasionnée par les dites mesures, crédit qui serait égal à 5 % du total des dépenses inscrites au budget.

M. Devèze se fait l'écho des vœux exprimés par les Maires de Seine-et-Oise et procède à l'analyse de la situation financière des communes du département proches de la capitale.

Le Maire répond aux arguments de MM. Comeau, Biajoux et Devèze, en donnant lecture d'une circulaire de M. le Préfet, dans laquelle il est précisé : « Tout budget qui comportera l'inscription d'une telle recette sera considéré en déficit et en application des dispositions de l'article 9 du décret du 12 novembre 1938, retourné en vue d'une seconde délibération du Conseil municipal. Si, à l'expiration des délais impartis par ce décret, le document budgétaire n'était pas présenté en équilibre, il y sera pourvu d'office après suppression de tout ou partie des dépenses facultatives ».

Après discussion sur l'opportunité de comprendre un crédit forfaitaire de 5 % dans le budget, discussion à laquelle prennent part MM. Biajoux, Lemonnier, M. le Maire, M. Primel, l'Assemblée rejette par 15 voix contre 12, celles des minorités, le vœu proposé par MM. Biajoux, Comeau, Devèze, tendant à l'inclusion dans le budget d'une subvention forfaitaire de 5 %.

M. Rollin demande ensuite que le vœu suivant soit mis aux voix :

Le Conseil municipal reconnaît le bien-fondé de la proposition envisagée et demande à l'autorité de tutelle d'en tenir le plus grand compte, mais, étant connue la position prise par M. le Préfet de Seine-et-Oise à ce sujet, décide, par souci d'efficacité seulement, de ne pas suivre la recommandation de l'Union des Maires de Seine-et-Oise et de ne pas inscrire au budget, au titre des attributions de l'Etat, une somme équivalente à 5 % des dépenses, cette inscription ne pouvant qu'entraver, sans utilité pratique, l'approbation du budget communal ».

M. Dupérier déclare qu'il est d'accord avec l'Association des Maires de Seine-et-Oise, et par conséquent contre le vœu déposé par M. Rollin, soulignant que le « souci d'efficacité » pour lui réside dans une commune action.

M. Devèze partage cette position et cite l'exemple du Conseil général qui, par opposition collective, a obtenu de l'Etat une augmentation des crédits d'assistance.

S'élève contre les articles 3 et 4 du décret du 22 décembre 1954 instituant une majoration de 30 % au profit du Budget général et émet le vœu que le décret ci-dessus soit rapporté en tant qu'il prévoit ladite majoration, les ressources à provenir du droit de licence devant rester intégralement une ressource des budgets communaux.

M. le Maire met aux voix les différentes propositions :

Proposition Biajoux. — Taux maximum.

Pour : 5 voix communistes.

Abstentions : 4 voix, celles de Mmes Clément, Lorrain, MM. Joulia et Charondière.

Contre : 18 voix, celles des autres membres de la majorité et du groupe Salles.

Proposition Devèze. — Taux : 30 %.

Pour : 5 voix : MM. Coutureau, Devèze, Ducros, Dupérier, Billard.

Contre : 22 voix, celles de la majorité et du groupe communiste.

Proposition de la Municipalité. — Taux : 50 %.

Pour : 15 voix, celles de la majorité.

Contre : 7 voix : MM. Dupérier, Billard, Salles, Benoit, Coutureau, Ducros, Devèze.

Abstentions : 5 voix, celles du groupe communiste.

Le vœu de M. Lemonnier est ensuite mis aux voix.

Pour : 20 voix, celles de la majorité et du groupe communiste.

Abstention : 1 voix, celle de M. Coutureau.

Contre : 6 voix, celles des autres membres du groupe Salles.

Maintien du Statu quo.

Pour : MM. Salles et Benoit.

Contre : les autres membres du Conseil municipal.

M. Comeau demande que la rentrée supplémentaire résultant du vote précédent soit affectée aux loisirs et aux organisations sportives.

L'article 4 du même chapitre relatif à la taxe locale appelle une proposition de M. Dupérier qui tend à porter le produit de cette taxe de 90 à 92 millions.

M. le Maire met aux voix. La proposition est rejetée par 15 voix, celles des membres de la majorité, contre 12, celles du groupe Salles et du groupe communiste.

Sauf les articles 3 et 4, le chapitre III est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE IV. — *Taxes diverses pour services rendus.*

Le Conseil municipal est unanime pour faire siéner la proposition de la Commission des finances, prise à l'instigation de MM. Dupérier et Devèze, en vue du maintien du prix actuel de l'abonnement à la bibliothèque, mais en limitant à deux le nombre de livres prêtés chaque fois aux abonnés.

CHAPITRE V.

Les membres des deux minorités s'élèvent contre l'augmentation du prix des services des bains-douches et de l'ambulance.

Le vote de ce chapitre donne le résultat suivant :

Pour : 15 voix, celles de la majorité.

Contre : 12 voix, celles du groupe Salles et du groupe communiste.

CHAPITRE VI. — *Produits des concessions de services publics.*

Pour : 22 voix, celles de la majorité et du groupe Salles.

Abstentions : les 5 voix communistes.

Au sujet du marché, M. Devèze demande s'il ne serait pas possible de déplacer le stationnement des voitures des commerçants, afin de réserver la partie du boulevard proche du marché au parking des voitures des usagers.

Cette question est renvoyée pour étude à la Commission des marchés.

CHAPITRES VII et VIII.

Votés à l'unanimité.

CHAPITRE IX.

M. Ducros demande la parole au sujet de l'article 5 relatif au prix des repas dans les cantines.

Il estime que la proposition de la Commission des finances tendant à majorer de 20 % les prix des repas est excessive.

En effet, dans la plupart des communes voisines, le prix des repas est inférieur et ressort à 90 ou 100 francs. M. Ducros cite notamment Chaville où le prix des repas s'étale de 72 à 120 francs suivant l'âge. Ce prix comprend, en outre, le pain et la boisson qui ne sont pas prévus à Saint-Cloud.

Successivement, MM. Joulia, Biajoux, Dupérier interviennent dans la discussion. M. Monsel, pour préciser que des abattements sont prévus. C'est ainsi que lorsque les ressources de la famille n'excèdent pas 10.000 francs par mois et par personne, l'enfant bénéficie de la gratuité. Pour un total mensuel compris entre 10 et 15.000 francs, l'enfant a droit à la demi-gratuité. Ce n'est donc qu'au-dessus de 15.000 francs par mois et par personne que le tarif plein, soit 120 francs, sera appliqué.

Après cette discussion, M. Devèze modifie sa position en Commission de l'Enseignement où il avait admis le principe d'une augmentation et se déclare pour le maintien du prix actuel, comme l'indique la proposition de M. Ducros.

M. le Maire met aux voix.

Pour : 12 voix, celles du groupe Salles et du groupe communiste.

Contre : 15 voix, celles de la majorité.

Cependant, sur proposition de M. Monsel, la majorité décide, pour le prix de 120 francs, de fournir le pain.

L'article 5 est voté par 15 voix, celles de la majorité, contre

12, celles du groupe Salles et du groupe communiste.

Les articles de recettes des chapitres X, XI, XII et XIII sont votés à l'unanimité.

M. le Maire demande un vote sur la totalité des recettes.

Pour : 15 voix, celles de la majorité.

Contre : 12 voix, celles du groupe Salles et du groupe communiste.

L'ensemble du budget est également voté dans les mêmes conditions.

En conséquence, sont votés :

— 3.332 centimes additionnels au titre de l'insuffisance de revenus, pour faire face aux dépenses ordinaires, produit : 25.816.698 francs ;

— 71 centimes additionnels au titre de l'insuffisance de revenus, pour faire face aux dépenses extraordinaires, produit : 550.000 francs ;

— 2.094 centimes additionnels pour le service de la dette, produit : 16.228.108 francs.

— 5.497 centimes additionnels au total.

Et les décisions suivantes en résultent :

1° La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est portée de 65 % à 75 % ;

Les tarifs du transport par l'ambulance municipale sont relevés de 25 % ;

3° Le tarif des bains et des douches à l'établissement municipal est fixé à 60 francs pour les douches et 100 francs pour les bains ;

4° Le tarif des concessions et droits dans le cimetière est doublé ;

5° Le prix des repas dans les cantines scolaires est fixé à 155 francs par repas pour les enfants étrangers à Saint-Cloud et à 120 francs pour les enfants de Saint-Cloud ; la demi-gratuité pour les enfants de Saint-Cloud demeure fixée à 50 francs ;

6° Le taux horaire de la rémunération accordée au personnel enseignant pour la surveillance des cantines scolaires est porté à 175 francs au lieu de 165 francs ;

7° Un crédit spécial de 360.000 francs est ouvert pour régler la dépense restant à la charge de la commune pour le renforcement d'une canalisation de gaz, rue Dantan ;

8° Un crédit spécial de 500.000 francs est ouvert pour la révision des clauses d'insalubrité dans les immeubles déclarés partiellement ou totalement insalubres en 1941 ;

9° Un crédit spécial de 460.000 francs est ouvert pour l'installation d'un transformateur supplémentaire à la caserne Sully, en vue du renforcement du courant électrique destiné à alimenter les fêtes dans le bas-parc ;

10° Des indemnités égales à celles qui sont allouées aux sapeurs-pompiers sont accordées au personnel municipal qui a participé aux secours lors des récentes inondations ;

11° Il est décidé de prélever sur des fonds réservés d'emprunt et disponibles, une somme de 2.270.424 francs pour régler une annuité de l'emprunt de 20 millions contracté pour acquisition d'un terrain, rue du Pierrier, destiné à la construction d'un groupe scolaire ;

12° Les indemnités représentatives de logement au personnel enseignant sont relevées, conformément à la décision prise par le Conseil départemental de l'Enseignement primaire.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1955

Présents : MM. Chaveton, maire ; Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, adjoints ; Mmes Clément, Lorrain, MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Petit, Chauveau, Oblé, Beaufocher, Salles, Dupérier, Devèze, Benoit, Primel, Bottigelli, Biajoux, Mme Maloïsel.

Excusés : M. Clémentel qui a donné pouvoir à M. Monsel, M. Ducros qui a donné pouvoir à M. Salles, M. Billard qui a donné pouvoir à M. Dupérier, M. Coutureau qui a donné pouvoir à M. Devèze, M. Comeau qui a donné pouvoir à M. Biajoux.

✱

M. le Maire ouvre la séance et donne immédiatement la parole à M. Joulia au sujet de l'audience foraine du Juge de paix de Sèvres.

M. Joulia et M. Salles ont, en effet, rencontré le matin ce magistrat qui regrette l'interprétation qui fut donnée à sa lettre, et précisent qu'il n'a jamais été dans ses intentions, ni de vexer qui que ce fût, ni de donner à son audience à Saint-Cloud un caractère aléatoire. Au contraire, il désire, selon M. Joulia, que sa présence à date fixe à Saint-Cloud soit utilisée au maximum afin d'éviter le déplacement de Sèvres.

Dans ces conditions, le Conseil est unanime pour annuler la décision prise en séance le 23 février et pour voter l'augmentation demandée, étant donné que le crédit nécessaire de 16.000 francs sera imputé sur les dépenses imprévues.

M. le Maire reprend ensuite l'étude des questions à l'ordre du jour.

PROGRAMME DE GROS TRAVAUX

M. le Maire renvoie aux questions diverses une demande d'installation d'un abri à l'arrêt de l'autobus 175, quai Carnot, formulée par M. Biajoux.

Après lecture du rapport de la Commission des travaux, M. Dupérier reprend ses arguments présentés en Commission des finances, savoir :

— manque d'information quant au programme d'ensemble ;

— pourquoi certains travaux sont-ils décidés de préférence à d'autres ?

— pourquoi la réparation des trottoirs de l'avenue Foch et de la rue de Buzenval est-elle assurée par l'emprunt, tandis que les mêmes travaux pour le boulevard sont supportés par le budget ?

M. Lemonnier lui répond que d'un côté il s'agit d'une réfection définitive dont le coût peut être supporté par l'emprunt, c'est-à-dire par les générations futures, tandis que de l'autre, il s'agit d'une mise en état provisoire qui relève de l'entretien, par conséquent du budget.

En outre, M. Dupérier conteste le rapport de la Commission des finances. Lorsque M. le Maire, lui répondant, dit qu'il y a lieu de faire confiance aux Commissions des travaux et de l'enseignement, qui sont qualifiées pour se prononcer sur l'urgence et l'utilité des travaux, M. Dupérier réplique : « Je veux bien leur faire confiance, mais j'estime que les Commissions, d'une part, le Conseil municipal de l'autre, examinent les projets sous des angles distincts. »

L'interpellateur précise qu'il n'est d'ailleurs pas en désaccord sur le fond de la question.

M. Devèze demande au sujet des travaux d'égout quelle est la subvention de l'Etat. M. le Maire lui répond qu'elle est égale à 20 % du montant des travaux.

Le programme de gros travaux financés par l'emprunt est adopté à l'unanimité. Il comprend :

1° Voirie.

a) Réfection complète de la rue Pigache, entre le rond-point Tissot et le boulevard de la République, travaux comprenant : dépose et repose des bordures et caniveaux sur fondation de béton, reprofilage de la chaussée, goudronnage par semi-pénétration, établissement de trottoirs goudronnés, sablés au porphyre ;

b) Rue du 18-Juin et rue Feudon : reprofilage longitudinal et transversal de la rue du 18-Juin, entre la partie neuve et la rue Feudon, et la rue Feudon, entre le quai Carnot et le passage à niveau (ligne Issy-Plaine-Puteaux), réfection des bordures et caniveaux, piochage, cylindrage et goudronnage des chaussées ;

c) Rue Dantan et rue du Nord, rue Audé (partie haute), remise en état de ces voies, dépose et repose sur fondation de béton des bordures et caniveaux, reprofilage de la chaussée, piochage, cylindrage et goudronnage ;

d) Boulevard de la République, entre l'avenue du Maréchal-Foch et la rue de Buzenval, établissement d'un revêtement de trottoir en dalles de béton vibré rose, sur une largeur de 2 mètres côtés pair et impair du boulevard.

Le Conseil décide, pour couvrir la dépense de 15 millions en résultant, de contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit et vote 162 centimes additionnels à mettre en recouvrement pendant 20 ans, à partir de 1956, pour assurer le service de cet emprunt.

2° Assainissement.

a) La finition des travaux d'assainissement dans les rues du bassin du Val-d'Or A (rues Henri-Régault, de l'Avre, de Buzenval, Bucourt, de la Redoute, partie de l'avenue Foch, rues Ferdinand-Chartier, Jacoulet, Tissot, partie de la rue de la Porte-Jaune) ;

b) La pose de canalisations d'égout pour permettre la suppression des cassis dangereux pour la circulation dans les rues Lélégar, Preschez et Tahère ;

c) L'établissement d'une canalisation rue du Mont-Valérien, en participation, pour une partie, avec des propriétaires riverains, en vue de desservir la partie du groupe scolaire de la rue du Pierrier et l'immeuble de rapport dont la construction a été autorisée rue du Mont-Valérien.

Le Conseil décide pour couvrir la dépense restant à la charge de la commune, chiffrée à 11 millions, de contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit et vote 119 centimes additionnels à mettre en recouvrement pendant 20 ans à partir de 1956 pour assurer le service de l'emprunt.

3° Eclairage public.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de faire équiper les candélabres électriques publics des rues ci-après, soit avec des appareils à la fluorescence (A.F. 340), soit avec des lanternes à vapeur de mercure P.H.L. 125, en remplacement des lampes à incandescence qui sont d'ailleurs arrivées à limite d'usure :

— finition du quai Carnot, R.N. 187, entre la passerelle et l'avenue de Suresnes,

— avenue du Maréchal-Foch, dans sa totalité (A.F. 340),

— rue Pasteur (A.F. 340),

— place Silly (A.F. 340),

— rue du Mont-Valérien (H.P.L. 125),

— rue Armengaud, avenue Pozzo-di-Borgo, rue de Crillon, rue Montesquieu, rue de la Libération, rue Gaston-Latouche, rue du Docteur-Desfossez, rue Lauer, place du Pas (H.P.L. 125).

Décide d'ouvrir pour la régler la dépense un crédit de 4.500.000 francs à prélever sur les fonds libres et à inscrire au budget additionnel de 1955.

4° Signalisation lumineuse.

Décide, à l'unanimité, de faire établir une signalisation lumineuse avec feux verts, jaunes et rouges, au carrefour de la place Magenta, d'une part, et au carrefour rue du Mont-Valérien-boulevard de la République, d'autre part. Décide, en outre, de faire placer au carrefour avenue Bernard-Palissy-rue de l'Aqueduc le feu clignotant qui existe place Magenta et qui sera récupéré.

Décide, enfin, de procéder à un appel d'offres entre entreprises

spécialisées, en vue de la fourniture des appareils à feux verts, jaunes et rouges.

Ouvre un crédit de 1.800.000 francs à prélever sur les fonds libres pour régler cette dépense, la régularisation étant faite au budget additionnel de 1955.

5° Acquisition d'un terrain pour une école.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de procéder à l'acquisition d'un terrain situé entre l'avenue Bernard-Palissy et le quai Carnot, qui sert actuellement de dépôt aux usines Latil, pour y construire une école. Il charge le Maire d'entrer en pourparlers avec le propriétaire.

6° Approbation d'une nouvelle convention avec la Société de Traitement Industriel des Résidus Urbains (T.I.R.U.) pour le déversement des ordures ménagères de la ville de Saint-Cloud à l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux.

Décide, à l'unanimité, de conclure avec la Société de Traitement des Résidus Urbains, 134, boulevard Haussmann à Paris, une nouvelle convention de neuf ans, résiliable à l'expiration de chaque période triennale, pour le prix de 785 francs plus les taxes par tonne d'ordures ménagères amenée par la ville de Saint-Cloud à l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux.

Autorise le Maire à signer cette convention, qui ne deviendra définitive qu'après son approbation par MM. les Préfets de Seine et Seine-et-Oise.

7° Traité de gré à gré avec la Société Purfina pour la fourniture de carburant et de lubrifiant nécessaires aux services municipaux.

Décide, à l'unanimité, de passer un marché de gré à gré avec la Société Purfina française, dont le siège social est à Paris, 19, rue du Général-Foy, pour la fourniture du carburant et du lubrifiant nécessaires à la ville de Saint-Cloud, au cours des années 1955, 1956 et 1957, les rabais importants consentis tenant compte de ces trois années de fourniture.

Autorise le Maire à signer les contrats.

QUESTIONS DIVERSES

1° Boulevard Jules-Peltier.

La requête de M. Bottigelli au sujet du mauvais état des trottoirs est partagée par M. Joulia. Ce dernier précise qu'il en coûterait une dépense de 1.300.000 francs pour réaliser un goudronnage porphyre sur un des côtés seulement.

Le Conseil est unanime pour accepter le principe de ces travaux.

2° Demande de subvention formulée par le syndicat C.G.T. des Métaux, section de Saint-Cloud.

M. le Maire donne lecture d'une lettre émanant de cet organisme, par laquelle il demande une subvention de 100.000 francs.

M. Dupérier indique qu'en pareil cas il est de règle d'accorder une subvention collective, à répartir entre les différents groupes au prorata de leurs effectifs.

Cette demande est rejetée par 20 voix contre 7 : 5 voix communistes plus celles de MM. Dupérier et Billard.

3° Amicale des locataires de la Passerelle.

M. Biajoux donne lecture d'une circulaire qui a été adressée à tous les conseillers.

Ce groupement, tout en signalant son problème particulier — sur 393 logements, 90 % des locataires refusent d'acheter — demande au Conseil d'émettre un vœu pour que l'Assemblée Nationale discute et vote rapidement le projet de loi tendant à modifier la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948, projet déposé sous le numéro 7821.

M. le Maire croit que ce vœu est irrecevable, ce qui n'est pas l'avis de MM. Devèze et Dupérier.

M. Biajoux, Primel, Joulia interviennent dans la discussion qui s'ensuit. Quant à M. Devèze, il estime que ce problème devrait émuovoir le Conseil, car c'est un problème humain. En outre, pour le cas particulier des immeubles de la Passerelle, les travaux de ravalement qui ont précédé la mise en vente des appartements constituent un camouflage odieux et une manœuvre malhonnête.

M. Rollin déclare que, personnellement, il ne voit aucune raison qui s'oppose à la recevabilité du vœu. Il considère même que c'est faire œuvre utile que d'appuyer le projet de loi déposé.

Le vœu suivant est mis aux voix :

« Le Conseil,

« Vu le projet de loi adopté par les associations de locataires de la Seine, réunies salle Wagram, le 16 janvier 1954, tendant à modifier la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948, projet déposé à l'Assemblée Nationale par Mme Maria Rabaté, sous le n° 7821 ;

« Emet, à l'unanimité, le vœu que ce projet de loi soit discuté et voté le plus tôt possible. »

Toujours au sujet de l'Amicale des locataires, M. Biajoux demande qu'un communiqué de cet organisme puisse être publié au Bulletin municipal. M. le Maire accepte cette demande à condition d'en examiner le texte.

4° Comité de Paix de V.E.N.S.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de ce Comité demandant que le Conseil émette un vœu contre le réarmement de l'Allemagne et les Accords de Paris.

Ce vœu est considéré comme irrecevable par 22 voix, celles de la majorité et du groupe Salles, contre 5 voix du groupe communiste.

M. Dupérier, puis M. Rollin, expliquent leur vote en précisant :

1° Que c'est un vœu politique ;

2° Que la question est trop controversée pour que, selon M. Dupérier, nous n'ayons pas à ajouter à nos divisions sur le plan local.

5° Contre les inondations.

M. Biajoux propose que le Conseil municipal émette le vœu que des travaux prévus depuis 1926 : barrage du Grand-Orient et celui de Chantecoq soient réalisés rapidement pour éviter le retour des inondations.

Il demande, en outre, qu'à Saint-Cloud il soit procédé à la réfection du quai Carnot et à la construction d'une digue de 50 centimètres de hauteur au moins.

M. Lemonnier est d'accord, mais M. Schreder signale qu'en ce qui concerne les travaux à effectuer sur Saint-Cloud, ils s'inscrivent dans le projet d'élargissement du quai Carnot, actuellement à l'étude par les Ponts et Chaussées.

6° Au sujet de la place G.-Clemenceau.

M. Dupérier pose une dernière question au sujet de la réfection du fond de la place G.-Clemenceau. Il s'étonne que les travaux aient été commencés avant le vote des crédits. Il demande que les conseillers soient informés et non pas considérés comme quantité négligeable.

M. le Maire répond que des considérations de deux ordres l'ont engagé à commencer ces travaux :

a) Le mauvais état dans lequel se trouvait cette place depuis fort longtemps;

b) La nécessité d'étaler les travaux pour l'entreprise chargée de l'entretien.

7° M. Biajoux rappelle que des demandes formulées antérieurement n'ont pas eu de réponse. Il s'agit :

— de la circulation, quai Carnot.

— des bruits nocturnes de la S.A.C.O.M.A.C..

— des fumées nocives dégagées par la blanchisserie rue des Milons,

— du mauvais état du passage à niveau, dans la partie inférieure du boulevard Jules-Peltier.

M. le Maire déclare qu'il répondra à M. Biajoux pour toutes ces questions.

Le Conseil se réunit ensuite en séance privée pour examiner différents dossiers d'assistance.

La séance est levée à 11 h. 45, après avoir décidé de fixer la séance du procès-verbal au 10 mars, à 21 heures.

SEANCE DU 10 MARS 1955

Présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain, MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Petit, Chauveau, Salles, Dupérier, Ducros, Coutureau, Benoit, Bottigelli, Biajoux, Mme Maloisel.

Excusés : M. Clémentel qui a donné pouvoir à M. Monsel, M. Beaufocher qui a donné pouvoir à M. Rollin, M. Devèze qui a donné pouvoir à M. Benoit, M. Oblé qui a donné pouvoir à M. Chaveton, M. Billard qui a donné pouvoir à M. Dupérier, M. Primel, M. Comeau.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 23 ET 25 FEVRIER 1955

Dès l'ouverture de la séance par M. le Maire, M. Biajoux, puis M. Dupérier demandent qu'un exemplaire du projet de procès-verbal soit adressé à chaque conseiller avant la séance prévue spécialement pour cet objet à la fin de chaque session.

M. le Maire répond qu'il est très difficile, étant donné le peu de temps dont on dispose, de procéder au tirage. Néanmoins, dit-il, on essaiera de donner satisfaction dans l'avenir.

M. Charondière donne lecture des procès-verbaux des séances des 23 et 25 février et des délibérations y relatives.

Différentes rectifications sont apportées à cette rédaction, à la demande de MM. Dupérier, Salles, Benoit, Biajoux et Lemonnier, soit au nom de leur groupe respectif, soit à titre personnel.

Notamment au sujet du vote sur l'ensemble du budget, MM. Salles et Benoit demandent de rectifier leur vote, car s'ils ont voté contre certains articles, ou se sont abstenus sur d'autres, ils n'en sont pas moins d'accord sur l'ensemble.

Finalement, après rectifications, les procès-verbaux des deux séances sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire passe la parole à M. Monsel, qui donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet concernant l'extension de la loi Barangé aux élèves d'âge scolaire obligatoire des cours complémentaires.

Il s'agit de l'utilisation d'un crédit accordé par le Conseil général, en vue de l'équipement scientifique d'une salle de cours.

M. Monsel a consulté les directeurs et directrices et propose au Conseil de consacrer :

— 70 % du crédit à l'achat du matériel.

— 30 % à l'aménagement de cet équipement.

Après discussion, le Conseil est unanime pour partager cette conception de l'utilisation du crédit.

M. le Maire demande ensuite au Conseil un vote de principe au sujet du jumelage de Saint-Cloud avec une ou deux ou trois

communes d'Europe. Il ajoute que pour cette réalisation il est pressenti par deux organismes :

— l'Organisation des Communes d'Europe,

— le Monde bilingue.

M. Rollin estime qu'il convient d'utiliser un organisme mais pas deux et, personnellement, il préférerait s'adresser à l'Organisation des Communes d'Europe.

M. Charondière partage cette opinion et, de plus, précise qu'il serait indispensable de procéder simultanément avec les deux ou trois communes choisies.

M. Dupérier demande d'être informé quant à la désignation des dites communes et regrette de ne pas avoir eu d'échos sur les Congrès de Venise, pas plus que sur la visite faite en Allemagne par Mme Clément.

Cette dernière précise qu'elle n'a pas cru nécessaire de faire un compte rendu, étant donné qu'elle n'assistait pas à ces réunions à titre officiel. Néanmoins, elle promet qu'à l'avenir elle tiendra le Conseil informé des travaux de ce genre auxquels elle participera.

Après discussion sur l'opportunité de ce jumelage, M. le Maire met aux voix le principe en vue d'engager les pourparlers.

Seuls les communistes sont contre car, selon M. Biajoux, il conviendrait de faire appel à toutes les communes d'Europe.

Et, pour conclure, M. Biajoux donne lecture d'une motion du personnel des Etablissements Dassault, concernant le réarmement de l'Allemagne.

Seance levée le 11 mars 1955, à 0 h. 15.

Le Secrétaire de Séance :
L. CHARONDIÈRE.

Vu, le Maire : CHAVETON.

NOTA. - L'abondance des matières nous oblige à reporter dans un prochain numéro du bulletin, la suite de nos articles sur *St-Cloud au début de l'occupation par l'armée Prussienne* (un point d'histoire locale).

Dans les Sociétés, Associations ou Groupements de St-Cloud

Le bal du C.S.O. et de l'Amicale du Centre

Comme d'ordinaire, ce bal organisé par le C.S.O. et que préside M. Bernard et l'Amicale du Centre, que préside M. Annet, a obtenu son succès habituel, le samedi 29 janvier : beaucoup de monde, orchestre brillant, bal très animé. Présence du maire, de plusieurs adjoints et conseillers municipaux.

Au vin d'honneur, on fit assaut d'éloquence. Bref, excellente soirée dont il y a lieu de féliciter les organisateurs et les amis du sport, et de la toujours vivante Amicale du Centre.

La Fête des Scouts et Guides de France

Les Scouts et Guides de France (groupe et ménie de Saint-Cloud), ont donné leur fête annuelle le samedi 19 et le dimanche 20 février, en la Salle Municipale des Fêtes.

La salle était archi-comble d'enfants, de parents, d'amis, de scouts, de guides, de sympathisants.

Le programme était bon, varié et agréable. Les chants de la chorale ont fort divertis ainsi que le jeu dramatique par les anciens et la comédie gaie par les parents. Les chœurs parlés par les routiers étaient très au point.

La présentation du concours de costumes fut charmante et a recueilli d'unanimes applaudissements. Quant à M. Batut-Dajean, président des Amis du district de Saint-Cloud des Guides et Scouts, il sut fort bien remercier, en une brève allocution, les présents et dire sa foi en l'avenir du scoutisme à Saint-Cloud.

La fête de l'aumônerie des lycées de Saint-Cloud

Cette fête a connu son succès habituel. 800 personnes environ se sont retrouvées, Salle Municipale des Fêtes, le jeudi 17 mars.

On a beaucoup applaudi le film sur Saint-Cloud et ses lycées, la schola scout, sous la direction de M. Bellut, *Les Deux Timides*, pièce fort bien jouée par les Anciens des lycées, la schola du lycée américain de Paris et enfin le chœur parlé par les Anciens du lycée.

La soirée dansante, organisée par l'Association des Anciens des Lycées, avec le concours de l'orchestre de l'école des Travaux Publics, a été également très réussie.

Le bal de « La Clodo »

Le bal de « La Clodo » est un événement clodoaldien. Il a eu lieu le samedi 26 février et il a obtenu son succès habituel. Public nombreux, ambiance sympathique. Bal très animé. Les dirigeants de La Clodo paraissent ravis. Nous sommes heureux de les féliciter en bloc, car ils le méritent.

Amicale des Anciens et Anciennes Elèves des écoles publiques de Saint-Cloud

Dans son Assemblée générale du 27 mars 1955, l'Amicale a procédé à l'élection de son bureau.

Ont été élus :

Président : R. Ducros; **vice-présidents :** M. Bondy, Mlle Leroy, M. Muller; **secrétaire :** G. Demai; **secrétaire-adjoint :** R. Caillaux; **trésorier :** Pineau; **trésorier-adjoint :** M. Brocheton; **bureau :** MM. Malan, Soreau, Marie, Mme Discour, MM. Conte, Bellaud.

M. Ducros, président et M. Bondy, vice-président, ont donné un compte rendu des activités de l'Amicale pour l'année écoulée et de celles en projet pour l'avenir.

Le groupe théâtral (Compagnie R. Ducros), a été particulièrement actif, tant sur la scène de la Salle Municipale de Saint-Cloud que sur celles de nombreuses communes de Seine-et-Oise. Les bénéfices de ces diverses représentations ont permis à l'Amicale d'organiser une grande fête enfantine au moment du carnaval, avec concours de costumes, distributions de friandises, etc... Devant le grand succès de cette manifestation, le bureau de l'Amicale a décidé de la renouveler chaque année.

Après la pièce *Chateau Historique*, le groupe théâtral vient d'inscrire à son répertoire *Les Surprises du Divorce*, pièce très gaie, jouée en costumes de l'époque 1900. Les deux représentations du 26 mars ont prouvé par le nombre des spectateurs et le volume des applaudissements que les efforts de la petite troupe très homogène ont été largement récompensés.

Devant ce succès, il a été décidé de produire à nouveau cette pièce en matinée, le 22 mai, à 14 h. 30, Salle des Fêtes de Saint-Cloud. Cette représentation sera entièrement gratuite, des places seront réservées aux Vieux Travailleurs et aux Économiquement faibles.

Le compte rendu de l'Assemblée relate également la sortie de Pentecôte 1954 (Fécamp-Le Havre, visite du *Liberté*) et décide pour 1955 une sortie similaire.

L'Amicale félicite son groupe théâtral qui par ses tournées dans le département, met en relief les activités d'une des sociétés de notre belle commune de Saint-Cloud.

A l'Union des Vieux Travailleurs

L'Union des Vieux Travailleurs de Saint-Cloud a tenu son Assemblée générale au Centre Culturel, fin février.

Le président, M. Chavegrand, souligna la prospérité de l'Association sur le plan local, mais regretta, sur le plan national, l'insuffisance des retraites accordées aux vieux travailleurs, ainsi que l'insuffisance des allocations attribuées aux économiquement faibles. Les démarches auprès des pouvoirs publics ne se relâcheront pas.

M. Ducros, trésorier, présenta le bilan financier de l'année 1954. Grâce à l'augmentation de la subvention versée par la ville de Saint-Cloud et aux sommes toujours plus importantes recueillies auprès des membres honoraires, le nombre des secours en argent octroyés aux malades et aux nécessiteux s'est notablement accru; des goûters ont été organisés, des sacs de « douceurs » ont été distribués à la maison Lelégard, etc. Une encaisse importante permettra de faire mieux encore en 1955.

Après ces deux exposés, le bureau sortant fut réélu à l'unanimité et par acclamations. Sa composition est la suivante :

Président : M. Chavegrand; **vice-président :** Mme Ménard; **trésorier :** M. Ducros; **commissaire aux comptes :** M. Dumas; **secrétaire :** Mme Glück; **secrétaire-adjoint :** M. Steiner; **membres :** Mme Maloïsel, M. Dufour, M. Batigliola.

Commission exécutive : Mmes Barbé, Coat, Ducros, Dufour, Marais, Rollet; MM. Glück, Magnier et Phaëton.

Tennis-Club de Saint-Cloud

Les trois courts sont ouverts pour la saison 1955 (avril-novembre), depuis le 10 avril.

Tous renseignements et conditions d'adhésion chez Madame Bouillier, 48 bis, rue des Tennerolles, Mol. 46-87 (le matin).

Fédération Nationale des Combattants Républicains

Au cours de l'Assemblée générale de la section de Saint-Cloud, tenue le 20 mars, il a été procédé au renouvellement du bureau pour 1955.

Ont été élus :

Président : Hatry Alexandre; **vice-présidents :** Jonack Marcel, Delarfeux Eugène, Maréchal Edouard; **secrétaire :** Lefèvre Armand; **trésorier :** Chevreau Félix; **trésorier-adjoint :** Prêtre Raymond.

Membres : Annet, Bernard, Cappelli, Cattet, Dermineur, Flotterer, Duret, Godin, Momas, Moureaux, Papelard, Vion et le porte-drapeau Versy.

Après le compte rendu moral et financier de la section et du bal, la Société a fêté son 300^e membre depuis sa formation et désigné les délégués aux Comités d'entente, Comité inter-sociétés et à l'Assemblée départementale du 27 mars qui a eu lieu à Paris, au siège de la Fédération. Il a été décidé de participer à l'excursion du muguet au château de Charbonnière comme tous les ans.

Ensuite l'Association clodoaldienne des mutilés, réformés, ascendants, combattants et veuves de guerre, réunie le même jour, a réélu également son bureau.

Président : Maréchal Edouard; **vice-président :** Hatry Alexandre; **secrétaire-trésorier :** Belaud Arthur.

L'Amicale des Locataires de la Passerelle

Les locataires des appartements des immeubles de la Passerelle (rue de l'Yser, rue Albert-1^{er}, avenue Bernard-Palissy), menacés d'être évincés de leurs locaux par la vente des appartements, ont le plus grand intérêt à s'adresser à la permanence de l'Amicale des Locataires de la Passerelle, qui se tient *chaque dimanche*, de 10 heures à 12 heures, au café-tabac Rouby, boulevard Sénart.

(F. Berthelot, responsable de l'Amicale depuis le récent décès de son président, M. Gabriel Besnard.)

(Communiqué) :

L'Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes de Saint-Cloud

A l'occasion du 10^e anniversaire de la Libération des camps, le plus grand éclat sera donné cette année à la Journée Nationale du dimanche 24 avril, en hommage aux martyrs de la déportation.

Le matin, des offices seront célébrés dans les églises paroissiales et au temple protestant.

Vers 10 h. 30, un dépôt de gerbes aura lieu au Monument aux Morts. Un cortège se rendra porter une urne contenant des cendres recueillies dans les camps d'extermination au monument aux morts sans sépulture du cimetière. Ces cendres seront remises solennellement au Souvenir Français.

L'Association des Déportés invite tous les Clodoaldiens, sans exception, à se joindre à cette cérémonie et à répondre avec générosité à la quête qui sera faite le 24 avril au profit du Mémorial National de la Déportation qui sera érigé sur l'emplacement de l'ancien camp de concentration de Struthoff-Natzwiller.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE SAINT-CLOUD »

Le Comité de l'Association « Les Amis de Saint-Cloud » s'est réuni récemment sous la présidence de M. Laurence, au Centre Culturel. Étaient présents : MM. Devèze, Crevel, Girault, Marie. Excusés : M. le Maire, MM. Monsel et Rollin.

M. Laurence s'est félicité de voir que l'Association reprend vigueur. Il a remercié les auteurs et l'imprimeur de la belle plaquette nouvellement parue et qui comprend, outre un magnifique bois gravé de J. Chièze, des articles très documentés du Docteur François Debat, de l'Institut; de M. Ch. Volet, directeur du Bureau International des Poids et Mesures; de M. R. Vettier, directeur de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud; de M. Devèze, docteur ès-lettres, conseiller municipal de Saint-Cloud et conseiller général du canton de Sèvres; de M. André Marie, conservateur adjoint du Musée de Saint-Cloud, en même temps que les statuts de la Société et des renseignements d'ordre pratique général.

Le Comité a décidé de s'adjoindre six nouveaux membres pour atteindre le nombre statutaire de quinze.

Les choix du Comité devront être ratifiés par l'Assemblée générale, qui se réunira au cours de l'été.

« Les Amis de Saint-Cloud » prendront, comme il se doit, une part active aux manifestations prévues pour le 13 mai en

vue de fêter le centenaire de la naissance d'Emile Verhaeren et ceci en parfait accord avec le Comité du Centenaire et la Municipalité de Saint-Cloud.

A cet effet, une nouvelle plaquette sera préparée et paraîtra avant l'exposition sur Saint-Cloud, qui doit avoir lieu fin mai, début de juin et à laquelle MM. Deveze et André Marie donnent leurs soins.

Enfin, sur la proposition de M. Crevel, il a été décidé de demander au Docteur Debat d'accepter le titre de président-fondateur des « Amis de Saint-Cloud ».

MAISON DES JEUNES

Tournoi de ping-pong

Du 14 au 20 mars a eu lieu à la Maison des Jeunes, rue des Ecoles, un tournoi de ping-pong organisé par la Municipalité.

Les finales qui ont été disputées le dimanche 20 mars, en présence de M. Monsel, maire-adjoint, opposaient :

En simple : 17 engagés.

Après un match disputé, Midan a confirmé sa supériorité en battant Klotchkoff par 3 sets à 9.

En double : 8 équipes.

Les deux finalistes du simple se retrouvaient face à face : M. Midan avait pour équipier M. P. Casties et M. Klotchkoff, M. J. Bais.

Cette finale fut très disputée et la victoire est revenue au tandem Bais-Klotchkoff par 3 sets à 2.

Au cours d'un vin d'honneur, M. Monsel a remis aux vainqueurs les coupes, enjeu de ce tournoi.

ALLEZ SAINT-CLOUD

Le club des supporters de la section football de l'U.A.S. « La Clodo » a organisé son bal annuel à la Salle Municipale des Fêtes, dans la nuit du 2 au 3 avril.

Ce bal, très réussi, a attiré un nombreux public, qui a manifesté sa vive sympathie aux dirigeants de « La Clodo », à ceux du club et aux sportifs.

L'EXPOSITION ITINÉRANTE DE L'ARMÉE

Le service des relations nationales de la première région militaire a fait passer, le 1^{er} avril, l'exposition itinérante de l'armée dans le bas-parc de Saint-Cloud.

Plusieurs personnes, adultes et surtout jeunes, ont visité cette exposition dont le capitaine commandant le détachement a été chaudement félicité par M. Laurence au nom de la Municipalité.

..

Le bal de l'Association des Mutilés et Anciens Combattants (président : M. Catelain), a eu lieu le samedi 5 mars, Salle Municipale des Fêtes. Il a obtenu son succès habituel.

Le grand tournoi féminin de gymnastique artistique

qui a eu lieu le dimanche 27 mars à la salle municipale des fêtes a obtenu un gros succès.

Les équipes de gymnastes composées de nombreuses championnes sélectionnées olympiques étaient de première force. Elles ont ravi les spectateurs.

Congrès d'archéologie biblique

Les travaux du premier Congrès d'archéologie biblique, que notre ville a eu le privilège de recevoir au Centre Culturel et Artistique, paraissent aux Presses Universitaires de France, 49, boulevard Saint-Michel, à Paris.

Le deuxième Congrès est en préparation pour 1956. Nous ne pouvons dire encore où il se tiendra. Parmi les questions mises à l'étude figurent les travaux des fouilles romaines concernant l'apôtre Pierre.

Ces Congrès groupent les principaux archéologues de toutes tendances. Pour tous renseignements s'adresser au pasteur E.-C. Fabre, 89, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud (S.-et-O.).

Fête de Mai

Le Comité des Fêtes de Mai fait connaître que la fête foraine organisée par les commerçants de Saint-Cloud se tiendra dans le bas-parc, du 14 mai au 5 juin 1955 inclus.

Les affiches apposées dans la ville en temps voulu donneront le détail des manifestations qui se dérouleront au cours de la fête.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Janvier 1955

Patrick-Raymond-Albert-Alix Ducellier. — Christine-Marie-Germaine Cuenin. — Didier Maillard. — Maurice-Emile Thirion. — Didier-Pierre-Jacques Clairret. — Philippe Barsacq. — Rachel Niel. — Marie-Hélène Fetzer. — Eric-André Debove. — Jean-Pierre-Michel Goussot. — Agnès-Antoinette Arrica. — Gérard-Lucien-François Galopin. — François-Félix-Jean Seidel. — Catherine-Sophie-Gabrielle Boganda. — Martine Roussel. — Anne-Marie Sels. — Dominique-François-Marie Preis. — Jean-Laurent Chambon. — Patric -Lucien Pereur. — Pierre-Henri-Jean Ferrero.

Février 1955

Maryse-Ange-Thérèse Goupy. — Perrine-Anne-Sabine Allot. — Gilles-Charles-Pierre Chartier. — Véronique-Marie-Joseph Derrien. — Michel-Franck Garrigue. — Jean-Pierre-Roger-Auguste Remblière. — Christian-Michel-Antoine Lesage. — Stéphane-Marie Ohresser. — Gilles-Georges Foulet. — Danièle-Geneviève Moreau. — Michèle-Marie-Adèle Perot. — Philippe-Jacques-Pierre Fessou. — Serge Riffaud.

Mars 1955

Alain-Jacques-Robert Jean. — Joëlle Catier. — Philippe-Lucien Maury. — Pierre-François Legros. — Patrick-Alain Desbordes. — Christian-Joseph-Louis Grasmienil. — Anne-Marie Ménager. — Jean-Pierre-Yves-Roger Bruneau. — Anne-Marie-Lydie Ealet. — Anne-Marie-Sylvie Megevand. — Daniel-Lucien Pélissier.

MARIAGES

Janvier 1955

Georges Kurc et Yvette-Lucienne François. — Marcel-Louis-Henri Fouchet et Giannina-Ada Conti. — Elmer-E. Richardson et Raymonde-Marie Jamard. — Pierre-Raoul Bertry et Simone-Suzette Ley. — Jean-Claude Jannekeyn et Ginette-Liliane Lechopier. — Louis Descetre et Jacqueline-Olga-Louise Delpeuch. — Maurice-Théophile Maillard et Fernande-Yvonne Bordry. — Marcel-Auguste-Antoine Montuelle et Jacqueline-Jeanne Lognon. — André-René Lompre et Ginette-Léone Vanderstichèle.

Février 1955

Claude-Hélmer-Antoine Boynton et Nicole-Ernestine Peschot. — Claude-Edmond-Louis Turmine et Henriette-Berthe Benoit. — Raymond-Claude Barbe et Colette-Françoise Prestavoine. — Ernest-Guy Carini et Marie-Henriette Sable. — Maurice-Jean-Marie Foulland et Nicole-Marie-Paule Boucart. — Pierre-Robert-Gabriel Peuffier et Alice-Raymonde Guillemain. — Pol-George Serrière et Colette-Geneviève-Madeleine Postel.

Mars 1955

Hervé-Odon-Pierre Le Tors de Crécy et Françoise-Thérèse Suet. — Jacques Giraud et Raymonde-Simonne Millette. — Lucien-Roger Lelièvre et Lucette-Suzanne Français. — Louis-Charles-Jean Bonnay et Simonne-Georgette Priot. — Paul-Eugène Dulong et Simone-Mauricette Lafarge. — Georges-Michel Letang et Ginette-Suzanne-Lucienne Delys. — Robert-Désiré Magnan et Marguerite-Eugénie Angenscheidt. — Bernard-Paul Janin et Annette-Renée Krajcer. — Maurice-Marcel Christin et Jeannine-Huguette Marquant. — André-Louis Gueux et Geneviève Nez.

DECES

Janvier 1955

Marie-Madeleine Formont, 59 ans. — Gaston Pierson, 82 ans. — Edouard Laberne, 71 ans. — Jules-Louis-Martial Augain, 79 ans. — Louis-Victor Jouanique, 75 ans. — Amandine-Joséphine Guay, veuve Levêque, 71 ans. — Louis-Amélie Drieux, 81 ans. — Marie-Nathalie Allinc, veuve Cros, 94 ans. — Hélène-Jeanne-Joséphine Canu, femme Boudier, 65 ans. — Marie-Elisa Charmantray, femme Frion, 66 ans. — Auguste-Georges Yvon, 81 ans. — Louis Houdayer, 83 ans. — Françoise Choupin, 47 ans. — Gabrielle-Louis Bassot, veuve Duval, dit Maître, 60 ans. — Marie-Louise Picaud, femme Bracchi, 62 ans. — Irénée-Victor Milot, 67 ans. — René Riberolles, 65 ans. — Charles-François Prioux, 74 ans. — Madeleine-Henriette Valin, veuve Le Helloco, 55 ans. — Julie-Ernestine David, veuve Nollet, 81 ans. — Marie-Louise-Antoinette Jouanno, veuve Sciou, 70 ans. — Louis Cortot, 82 ans. — Amélie-Marguerite Philippet, femme Sellier, 50 ans.

Février 1955

Félix-Eugène Hugué, 75 ans. — Joseph-Marie Le Pallec, 60 ans. — Robert-François Le Vot, 46 ans. — Marie Gille, veuve Debas, 95 ans. — Geneviève-Berthe Garnier, femme Nadaud, 48 ans. — Rose Pulcinelli, veuve Perugini, 69 ans.

Mars 1955

Eugénie Dichart, femme Collet, 76 ans. — Eugénie-Léontine Carrelet, veuve Hatry, 89 ans. — Gabriel-Achille-Simon Besnard, 42 ans. — Jean-Baptiste Massiot, 73 ans. — Marie-Louise Sirugue, veuve Rocher, 77 ans.